



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6313^e séance

Mercredi 12 mai 2010, à 10 h 35

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Salam	(Liban)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Ebner
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Du Xiacong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Lolo
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Parham
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2010/234)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2010/234)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Norvège et de la Somalie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Abdurahman Ibrahim, premier Vice-Premier Ministre et Ministre de la pêche et des ressources marines de la Somalie.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ould Abdallah à prendre place à la table du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Pedro Serrano une lettre dans laquelle il demande à être invité, en sa qualité de Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de

l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Pedro Serrano.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serrano à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre dans laquelle il demande que le Commissaire chargé de la paix et de la sécurité à la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Ramtane Lamamra, soit invité à participer au débat conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lamamra.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Lamamra à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/234, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ould Abdallah. Je lui donne la parole.

M. Ould Abdallah (*parle en anglais*) : Lors de mon premier exposé sur la Somalie devant ce conseil, le 17 décembre 2007 (voir S/PV.5805), j'ai proposé trois options face à la situation : le maintien du statu quo, un retrait complet de Somalie, ou une action simultanée dans les domaines politique, de la sécurité et du développement. Je voudrais, à cet égard, remercier le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de leur compréhension et de leur appui sans faille envers la Somalie. Je me félicite en particulier de leur confiance dans le fait que l'ONU devrait et peut surmonter le statu quo pour apporter un véritable changement à l'avenir de la Somalie et renforcer l'image de l'Organisation en Afrique et au-delà.

Un exemple important qui plaide pour la troisième option est l'organisation conjointe, par l'ONU et le Gouvernement turc, d'une conférence sur la Somalie la semaine prochaine à Istanbul, à l'initiative du Secrétaire général. En dépit des observations qui ont pu être formulées quant au fait qu'il serait soit trop tôt soit trop tard pour organiser une telle réunion de haut niveau, nous devrions tous admettre qu'après des années d'anarchie, ce ne sera jamais le bon moment en Somalie. Nous devons agir maintenant.

La Conférence d'Istanbul arrive un an après la Conférence de Bruxelles, organisée par le Secrétaire général, au cours de laquelle 213 millions de dollars ont été promis afin d'aider la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et le Gouvernement fédéral de transition à faire des progrès en matière de renforcement de la sécurité. Pendant la Conférence de Bruxelles, le Secrétaire général a pu compter sur l'appui solide de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et de plusieurs pays, en particulier le Japon, la Norvège et les États-Unis. Un tel soutien, ainsi que celui d'autres États, est tout aussi nécessaire aujourd'hui pour la réussite de la Conférence d'Istanbul.

Dans le cadre des mesures prises pour donner suite à la Conférence de Bruxelles, des soldats supplémentaires sont en cours de formation en Somalie et à l'étranger. Pendant la formation en cours en Ouganda, une opération menée conjointement par l'Afrique, l'Union européenne et les États-Unis, 2 000 soldats répartis dans deux groupes seront formés. Dans un tel contexte, le nouveau chef d'état-major de l'armée somalienne, officier de carrière respecté, aura besoin d'un appui solide et sans faille de son gouvernement et devra être aidé dans l'organisation de son travail et de ses forces, sans interférence interne ou externe excessive. Ses collègues à la tête des forces de police méritent la même assistance. En ce qui concerne la formation, je tiens à exprimer ma gratitude à la France pour avoir lancé la première activité de formation avec Djibouti l'an dernier.

De la même manière, la Mission de l'Union africaine en Somalie, qui compte actuellement près de 7 000 soldats mais dont les besoins en hommes sont loin d'être couverts, doit être renforcée et, dans le même temps, il faut l'aider à s'acquitter de son mandat de protection des institutions et d'assistance aux

personnes dans le besoin. La communauté internationale peut aider en fournissant des équipements et en assurant au moins un an de soldes pour les soldats ayant été adéquatement formés. Le mémorandum d'accord signé récemment entre l'Union africaine, l'IGAD et mon bureau à Nairobi devrait contribuer à concrétiser cette entreprise.

Sur le front politique, malgré des conditions de travail difficiles, le Gouvernement fédéral de transition doit faire la preuve de sa solidité en affichant sa cohésion, sa détermination à agir et un objectif commun dans ses politiques. Il doit déterminer les actions prioritaires, en privilégiant celles qui sont essentielles pour la population et en écartant les moins urgentes. Pour sa part, la communauté internationale peut aider en honorant ses engagements, notamment en fournissant les ressources promises. Il convient d'interrompre momentanément les dépenses de fonds et d'énergie en stratégies et feuilles de route afin de nous permettre de réexaminer nos accomplissements.

Le Gouvernement fédéral de transition a réussi à tendre la main à d'autres groupes résolus à œuvrer pour la paix et la stabilité. Un accord signé avec Ahlu Sunna Wal Jama'a, mouvement religieux de résistance majeur, pourrait représenter un modèle pour les accords à venir. Je souhaite réitérer que la porte qui mène à la paix est ouverte à tous les Somaliens qui veulent mettre un terme aux souffrances de leur pays.

Un mémorandum d'accord signé avec le Puntland sur les questions relatives à la piraterie est lui aussi particulièrement important. La piraterie est une activité criminelle de plus en plus observée au large des côtes somaliennes et incitée par le paiement de rançons très élevées. Grâce à une présence maritime internationale tout à fait bienvenue – opération Atalante, OTAN, ou autres marines nationales –, certains pirates ont été découragés et d'autres arrêtés. Toutefois, de l'opinion générale, il est possible de faire beaucoup plus.

Tout d'abord, il nous faut soutenir et renforcer le Gouvernement fédéral de transition et les autres autorités et leur donner les moyens d'agir, notamment par le biais de programmes d'emploi pour les jeunes dans les communautés touchées. Ensuite, il nous faut également envisager une nouvelle initiative. Les pays dont on sait qu'ils pêchent dans les eaux somaliennes doivent accepter de payer une redevance; les revenus ainsi générés seraient placés dans une sorte de compte bloqué et utilisés par les autorités une fois obtenue l'autorisation des gérants somaliens et internationaux

dudit compte. Cette approche serait sans doute préférable pour tous à la situation actuelle dans laquelle les redevances sont apparemment payées à certains individus mais ne parviennent pas jusqu'aux autorités légitimes. Je recommande qu'une réflexion sérieuse soit menée et que des mesures soient prises à ce propos.

Entre-temps, en Somalie, la situation humanitaire est toujours insoutenable, malgré les efforts louables du Programme alimentaire mondial et d'autres organismes tels que l'UNICEF. Une telle situation ne peut ni ne doit être tolérée. Parallèlement, nous devons tenir compte du fait que cette tragédie est alimentée par une impunité persistante. La situation humanitaire et le non-respect des droits de l'homme sont partie intégrante du même problème et les deux questions doivent être abordées en même temps. Mettre en lumière cette crise humanitaire et des droits de l'homme sera une étape décisive dans la longue marche vers la paix en Somalie. Avec la collaboration de tous les organismes internationaux, qui harmonisent leur réflexion et leurs actions, la communauté internationale pourra intégrer ses politiques et consolider ses résultats.

En outre, une action conjointe des gouvernements, organismes de développement, associations commerciales et organisations non gouvernementales permettra de s'éloigner significativement des pratiques anciennes qui se bornent à gérer le statu quo. Dans ce contexte, la Conférence d'Istanbul vient à point nommé. Elle montre aux Somaliens et à leurs dirigeants que certaines personnes, certains États et certaines organisations sont réellement prêts et motivés à œuvrer avec eux pour la paix et la stabilité. À l'instar du Secrétaire général, je souhaite une fois encore remercier le Gouvernement turc pour cette initiative majeure.

Comme je l'ai dit plus tôt, j'ai toujours affirmé que le processus de paix était basé sur trois piliers interdépendants : la réconciliation, la sécurité et le développement. Ces piliers doivent être abordés ensemble. Dans ces trois domaines, il est généralement admis que l'un des principaux atouts de la Somalie réside dans le dynamisme de ses hommes d'affaires, dans le pays comme à l'extérieur. Ces entrepreneurs pensent être une force positive, et nous devons les aider à coopérer de manière constructive. À Istanbul, nous aurons l'occasion exceptionnelle de le faire.

Cette conférence constitue d'abord et avant tout la preuve de notre solidarité politique avec le peuple somalien qui a tellement souffert et a été pris en otage par divers groupes et individus. C'est également un message d'espoir que nous envoyons aux Somaliens, qui ne doivent plus penser qu'ils sont seuls. Outre les questions de sécurité et les menaces globales, dont la piraterie, la Conférence servira également de plateforme grâce à laquelle le secteur privé somalien, les entreprises internationales et les gouvernements lanceront de nouvelles initiatives ciblant la reconstruction et la création d'emplois.

Ces obstacles sont certes redoutables mais peuvent être surmontés avec les mesures qui s'imposent. Par des partenariats publics et privés, nous pouvons commencer à changer la perception et l'image de la Somalie au plan international et, de ce fait, avoir un impact sur la vie de sa population. Il nous faut ici répéter que si nous voulons changer résolument la donne, nous n'avons pas d'autre choix que de faire venir la communauté internationale à Mogadiscio pour la rapprocher des victimes. Exercer un contrôle à distance depuis Nairobi ne mènera pas au progrès.

Si nous ne prenons pas maintenant les engagements et les mesures qui s'imposent en Somalie, tôt ou tard la situation nous obligera à agir, à un prix beaucoup plus élevé. L'une des actions les plus efficaces que l'on peut mener en Somalie est de soutenir le Gouvernement de façon concrète tout en lui demandant de faire ses preuves. En revanche, les pays et individus qui se conduisent comme des représentants de commerce, bradant les conférences de paix pour tous les pays en conflit, Somalie comprise, ne peuvent que nuire aux perspectives de paix et de stabilité en poussant les extrémistes du monde entier à se radicaliser davantage et en leur accordant un droit de veto sur l'avenir des populations.

La Conférence d'Istanbul est pour nous une occasion exceptionnelle de montrer que la Somalie a de véritables amis qui sont prêts à faire une différence. En cette année qui marque le cinquantième anniversaire de l'indépendance du pays, l'appui du Secrétaire général, du Gouvernement turc et de l'ensemble du Conseil de sécurité est indispensable; le Gouvernement et le peuple somaliens, tout comme la région, s'en félicitent vivement.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Ould Abdallah de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Abdurahman Ibrahim, premier Vice-Premier Ministre et Ministre de la pêche et des ressources marines de la Somalie.

M. Ibrahim (Somalie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à saisir cette occasion pour vous exprimer ma profonde gratitude, Monsieur le Président, de nous avoir permis de participer à ce débat sur la situation en Somalie. Je tiens également à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Mon gouvernement et mon peuple manqueraient à leur devoir s'ils ne remerciaient pas le Conseil de sécurité de son appui indéfectible aux efforts de paix et de réconciliation de la Somalie. Le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, en dépit des défis considérables auxquels il est confronté, continue de guider le pays avec sagesse sur le chemin de la paix et de la stabilité.

Mais l'attachement du Gouvernement à la paix et au dialogue et sa détermination de reconstruire un pays dévasté par une crise de longue durée sont mis à mal par un groupe de terroristes ayant des liens avec Al-Qaida. Toutefois, le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, continuera d'agir de manière coordonnée, opportune et soutenue afin de lutter contre l'insurrection et d'instaurer une paix et une sécurité durables dans tout le pays. Le plan des insurgés de renverser le Gouvernement d'unité nationale et leur tentative de déstabiliser davantage le pays et de le faire sombrer dans le chaos ont été déjoués.

En Somalie aujourd'hui, après les efforts couronnés de succès pour mettre en œuvre le processus de paix de Djibouti, nous pouvons constater qu'un processus politique sans exclusive soutenu par une large part de la population est en place. Le Président, le Président du Parlement, tous les membres du Parlement, tout comme le Premier Ministre et son cabinet assurent tous leurs fonctions depuis Mogadiscio. C'est avec plaisir que je réaffirme au Conseil de sécurité que les dirigeants du Gouvernement d'unité nationale en Somalie ont su s'acquitter de leurs fonctions avec un grand sens des responsabilités et un grand dévouement. Le Gouvernement a fait siens les principes de la direction collective et a su remédier à tout problème qui pourrait peut-être susciter des différends et saper la cohésion et l'unité entre les membres du Cabinet, d'une part, et entre le Gouvernement et le Parlement, d'autre part.

Les discussions en cours entre les membres du Parlement fédéral de transition ne doivent pas être interprétées comme un signe de discorde. C'est une pratique démocratique qui a été ravivée en Somalie et nous sommes certains qu'elle renforcera nos institutions nationales et préservera leur légitimité politique.

La Somalie, sous la direction de l'actuel Gouvernement fédéral de transition, a fait des avancées importantes sur le chemin de la réconciliation. Des membres importants de Hizbul Islam ont accueilli favorablement les efforts du Gouvernement, accepté de soutenir le Gouvernement et de faire partie du cabinet. Par ailleurs, certains commandants en vue d'Al-Shabab et leurs combattants ont dénoncé la violence en public et en termes vifs, condamné les crimes commis par des extrémistes radicaux et par la suite décidé de rejoindre le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie.

Dans le cadre des efforts constants déployés par mon gouvernement pour tendre la main aux Somaliens qui sont restés à l'extérieur du processus de paix de Djibouti, le Gouvernement fédéral de transition a conclu le 15 mars 2010, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, un accord de coopération avec Ahlu Sunna Wal Jama'a. Cet accord prévoit, parmi d'autres éléments importants, la fusion des forces du Gouvernement fédéral de transition et celles d'Ahlu Sunna Wal Jama'a pour lutter contre la menace représentée par les insurgés. Par ailleurs, la plupart des dispositions convenues par les deux parties dans le cadre de cet accord sont mises en œuvre par mon gouvernement.

Le Gouvernement a réussi à instaurer la stabilité de manière pacifique dans certaines régions du pays. Il a pu servir de médiateur entre les dirigeants de l'administration régionale de Galmudug, qui se trouve au centre de la Somalie, et les a convaincus de régler leurs différends et toutes autres dissensions de manière pacifique. Suite à cette médiation, les dirigeants de l'administration régionale de Galmudug ont signé, en présence du Président du Gouvernement fédéral de transition, un accord qui a permis de régler leurs différends grâce à des compromis et à des concessions.

Dans le cadre des efforts qu'il a déployés pour améliorer les conditions de sécurité dans le pays, mon gouvernement a pu réorganiser les forces armées. Les milices privées et les forces gouvernementales ont été réintégrées et elles font désormais partie de l'armée nationale somalienne. Le Gouvernement a apporté les

changements nécessaires au niveau des commandants des forces de sécurité nationales somaliennes afin de transformer rapidement le commandement et le contrôle de ces forces. De même, le Gouvernement a récemment nommé le commandant en second de l'Armée nationale somalienne dans le cadre de l'accord conclu avec Ahlu Sunna Wal Jama'a.

Ces forces qui ont été réintégrées récemment s'acquittent de leurs devoirs. Les forces gouvernementales ont gagné récemment du terrain et ont repris certaines positions clés d'Al-Shabab à Mogadiscio, à savoir Hodan, Howlwadaag et la route qui mène au marché de Bakara, appelée aussi route Dabka, une route très connue. Cette offensive réussie lancée par nos forces contre les extrémistes radicaux a nourri un optimisme prudent parmi nos forces et a permis de soulager les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui avaient été la cible d'attaques incessantes lancées depuis ces zones.

La communauté internationale participe activement à la formation des forces de sécurité en Somalie, en Ouganda et dans des pays voisins. Nous tenons aussi à remercier vivement le Gouvernement français, qui a participé à la formation de ces forces. Tout en reconnaissant et en saluant les efforts de l'Ouganda et d'autres pays voisins qui participent à ces programmes de formation, nous pensons que nos troupes seraient probablement plus efficaces si cette formation avait lieu dans le pays même. Malgré l'engagement très actif de l'AMISOM et sa contribution à la paix et à la stabilité en Somalie, nous pensons que le reste des contingents nécessaires pour atteindre l'effectif autorisé de 8 000 soldats de l'AMISOM devrait être déployé. Nous pensons aussi que le déploiement d'une force adéquate de maintien de la paix des Nations Unies avec des règles d'engagement et un mandat clairs et pertinents contribuerait à la stabilisation de la Somalie et rendrait l'AMISOM plus efficace.

Mon gouvernement soutient que la paix, la stabilité et la sécurité sont des conditions préalables essentielles à tout développement socioéconomique véritable et à la fourniture d'une aide humanitaire. Les soldats de la paix des Nations Unies, s'ils sont déployés, peuvent atteindre cet objectif avec l'aide du Gouvernement et des forces de l'AMISOM. Par ailleurs, mon gouvernement se félicite du déploiement des forces de la Brigade en attente de l'Afrique de l'est, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Les commandants militaires de cette

Brigade se sont récemment rendus à Mogadiscio pour procéder à des évaluations. Nous sommes convaincus que leur déploiement renforcera certainement la sécurité dans le pays et contribuera à la reconstruction de certaines infrastructures vitales.

Quant au processus d'élaboration de la constitution, le Gouvernement a entrepris avec les parties prenantes concernées de renforcer la capacité des institutions qui seront impliquées dans la préparation du projet de constitution. Les nouveaux membres de la Commission constitutionnelle fédérale indépendante ont prêté serment. Diverses parties prenantes réfléchissent actuellement au processus d'élaboration de la constitution.

Parmi les autres priorités définies par le Gouvernement en vue de trouver une solution durable à la crise, il y a l'acheminement de l'aide humanitaire aux nécessiteux et aux personnes déplacées; la formulation d'une stratégie globale de sécurité nationale qui permettrait au Gouvernement de fonctionner plus efficacement au milieu des menaces à la sécurité déclenchées par des groupes terroristes internationaux; la consolidation de la bonne gouvernance, de la responsabilité, de la transparence et de la justice dans les institutions étatiques; la reconstruction des infrastructures du pays qui garantirait un relèvement économique durable; la création de projets offrant d'autres moyens possibles de subsistance aux communautés côtières et en d'autres zones afin de dissuader les jeunes de s'adonner à la piraterie et autres activités criminelles – ce que nous considérons comme très important; et le renforcement des bonnes relations, de la compréhension mutuelle et de la coopération entre les pays de la région.

Je prie instamment le Conseil de sécurité d'agir car nous en Somalie y comptons vraiment. Nous le remercions de son appui indéfectible. Au cours des 20 dernières années, nous avons eu rapports, missions, déclarations, évaluations, embargos et une prolifération de conférences sur la situation en Somalie. Nous pensons qu'il grand temps qu'intervienne un renouvellement de perspective qui permettrait d'envisager la situation autrement.

Nous croyons qu'étant donné la sérieuse collaboration dans le secteur de la sécurité, nous serons en bien meilleure position pour discuter et avancer dans d'autres domaines importants, tels que l'aide humanitaire, les droits de l'homme, la prévention de la

piraterie et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Enfin, je voudrais lancer un appel direct aux Membres de l'ONU et au Conseil de sécurité à prendre d'urgence la décision d'appuyer sans équivoque le Gouvernement somalien pour qu'il puisse véritablement pourvoir aux besoins du peuple somalien. Je suis forcé de répéter que toute mesure d'aide infime, hésitante et peu enthousiaste et tout retard prolongé ne feront que renforcer les éléments extrémistes dans leur intransigeance, et que l'inverse est vrai. On peut dire que la situation en Somalie se caractérise par des défis et des risques, mais elle présente également d'énormes possibilités. À notre avis, les occasions l'emportent largement sur les risques. Nous espérons prendre un nouveau départ et prions pour qu'il en soit ainsi.

À cet égard, nous voudrions cordialement demander que dans les futures discussions sur la Somalie, le rapport du Secrétaire général soit publié bien à l'avance pour que toutes les parties prenantes disposent de suffisamment de temps pour discuter et entreprendre les plus larges consultations possible pour chercher des solutions aux défis auxquels sont confrontées la Somalie, la région et, il faut le dire, la communauté internationale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

M. Lamamra : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole devant le Conseil au nom de la Commission de l'Union africaine, et j'ai grand plaisir à le faire sous la présidence du Liban, pays frère dont les enfants contribuent qualitativement au dynamisme économique de nombre de pays africains et marquent de l'empreinte de leur génie propre des échanges prometteurs entre l'Afrique et le monde arabe. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre part à ce débat sur l'évolution de la situation en Somalie, pays appartenant aux ensembles africain et arabe et dont la sortie de crise interpelle la communauté internationale dans son ensemble.

L'année 2010 a été proclamée Année de la paix et de la sécurité en Afrique. Elle marque le cinquantenaire de l'accession de la Somalie à l'indépendance. Rien ne symboliserait davantage le succès des activités multiples et des efforts accrus que l'Union africaine développe tout au long de cette année que des progrès

décisifs de la Somalie dans la promotion de la paix et de la réconciliation à travers la pleine restauration de l'État sur l'ensemble du territoire et l'exercice par ses institutions des prérogatives s'attachant à la souveraineté du pays.

Rien ne récompenserait davantage les partenariats novateurs qui se sont instaurés entre l'Afrique et l'ONU, ainsi qu'entre l'Afrique et des pays et organisations concernés, qu'un renforcement significatif des capacités opérationnelles et des synergies effectives entre tous les acteurs et tous les facteurs devant concourir à la prise en charge de tous les défis liés à la situation en Somalie et à ses prolongements affectant la paix et la sécurité internationales.

De fait, les développements de ces premiers mois de l'année marquent une tendance généralement favorable à la réalisation des objectifs, dont la communauté internationale assure la promotion, en soutenant l'action persévérante menée par le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie sous l'autorité du cheikh Sharif Ahmed, ainsi que le travail particulièrement périlleux mais si nécessaire et important que font les vaillants soldats de la paix burundais et ougandais déployés au sein de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

L'accord signé le 15 mars dernier, au siège de la Commission de l'Union africaine, entre le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie et le mouvement Ahlu Sunna Wal Jama'a peut à juste titre être considéré comme un repère distinctif des mutations stratégiques que connaît la situation en Somalie. Cet accord est d'une nature et d'une portée qui ont un potentiel considérable aux plans politique, militaire et territorial, comme du point de vue de l'influence sur les dynamiques sociétales, religieuses et culturelles dans le pays.

Bien que lents et toujours insuffisants par rapport à l'urgence et à la magnitude des besoins, les effets des apports multiformes de la communauté internationale tant en faveur des institutions somaliennes qu'au bénéfice de l'AMISOM commencent à se faire sentir positivement. Des programmes et projets sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre qui devraient pouvoir déboucher, à terme, sur une transformation fondamentale du paysage politico-sécuritaire de la Somalie.

Dans cette perspective, le développement des forces somaliennes de sécurité au moyen d'une

formation de qualité, au moyen d'équipements performants, au moyen d'une gestion normalisée de leur fonctionnement et aussi des carrières de leurs éléments doit être crédité d'un coefficient élevé de priorité. Dans le même temps, la mise à niveau de l'AMISOM par rapport aux normes logistiques et opérationnelles ainsi qu'aux conditions de service de ses personnels doit être activement poursuivie afin que son changement de statut en force de maintien de la paix des Nations Unies ne souffre pas indûment de contretemps pour des raisons techniques.

La situation en Somalie appelle à la mise en place de stratégies globales et concertées afin que toutes les contributions se complètent et se renforcent mutuellement. Ces stratégies, qui doivent donner toute l'importance centrale que méritent les questions de sécurité dans le contexte somalien actuel, doivent également porter sur la reconstruction de l'État et de ses instruments régaliens de fonctionnement, ainsi que sur la relance de l'action humanitaire et la réalisation de projets de développement.

La mobilisation de soutiens, à toutes ces fins, doit s'amplifier. Le suivi de la Conférence de Bruxelles, les réunions à Djedda et au Caire du Groupe de contact international qu'anime le Représentant spécial du Secrétaire général, mon ami Ahmadou Ould Abdallah, auquel je tiens à rendre ici un hommage bien mérité pour toute son action; les réunions régulières à Addis-Abeba entre l'Union africaine, l'ONU, les pays fournisseurs de contingents et les partenaires internationaux; et la prochaine Conférence d'Istanbul sont à saluer pour leur importance et leur utilité. Les activités qui ont lieu parallèlement sur la question de la piraterie maritime s'inscrivent aussi dans ce même contexte dans la mesure où le consensus international qui se développe est appelé à accorder leur juste place à l'élimination des causes sous-jacentes du phénomène de la piraterie ainsi qu'à une bonne articulation des moyens navals considérables déployés en haute mer avec d'autres, tout aussi bien dotés en capacités d'action et de dissuasion, dont l'AMISOM devrait être rapidement munie pour mener la lutte antipiraterie et antiterroriste dans toute sa zone de mission, y compris l'espace maritime de la Somalie.

La Somalie est à la croisée des chemins en célébrant cette année son cinquantenaire. Beaucoup y a été fait par la communauté internationale et par les Somaliens eux-mêmes; tout autant reste à faire. La promotion de la paix, de la sécurité et de la réconciliation en Somalie se fait, même à travers des

réalisations imparfaites et des étapes incomplètes. Il importe cependant de bâtir sur les avancées et les résultats obtenus et d'ouvrir de nouveaux horizons au rôle de la communauté internationale, et singulièrement au rôle de l'Organisation des Nations Unies, dans le pays et dans son environnement. La relocalisation des Nations Unies et de l'Union africaine à Mogadiscio serait un pas significatif dans cette direction.

L'Union africaine, pour sa part, ne manquera pas de partager sa vision et de continuer d'apporter sa contribution pour rehausser l'efficacité de notre action commune et raffermir la crédibilité de notre engagement par des résultats concrets répondant aux attentes du peuple somalien et servant les objectifs globaux qui sont en jeu dans la situation en Somalie.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Ramtane Lamamra de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Je salue la présence ce matin au Conseil de sécurité du premier Vice-Premier Ministre somalien, M. Ibrahim, et du Commissaire à la paix et à la sécurité, M. Lamamra, et les remercie sincèrement de leur exposé. Je voudrais également remercier M. Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé. Nous apprécions vivement les efforts déployés par le Représentant spécial, son équipe et tous les organismes des Nations Unies présents en Somalie.

Je voudrais cependant déplorer le fait que le rapport du Secrétaire général (S/2010/234) ait été publié moins de 24 heures avant la tenue de la présente séance; le Vice-Premier Ministre Ibrahim a également fait la même remarque. La situation en Somalie est l'une des questions les plus complexes inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et la publication tardive des rapports ne permet pas aux membres du Conseil de s'en faire une idée précise.

La situation en Somalie demeure très préoccupante en raison de la détérioration de la situation humanitaire et de l'instabilité persistante. Nous condamnons fermement les attaques lancées par des groupes armés, Al-Shabab en particulier, contre le Gouvernement fédéral de transition, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et la population somalienne. Nous renouvelons notre soutien au Gouvernement fédéral de transition et à

l'AMISOM. Je rends un hommage tout particulier à l'Ouganda et au Burundi pour leur engagement constant dans cette opération difficile.

Des progrès importants ont été accomplis sur plusieurs volets au cours des derniers mois, comme de précédents orateurs l'ont souligné. Nous nous félicitons de la signature en mars dernier d'un accord avec Ahlu Sunna Wal Jama'a qui constitue un considérable pas en avant en matière de réconciliation politique. Mais, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, la situation demeure fragile. Nous ne disposons plus que de 15 mois avant la fin de la période de transition fixée par l'Accord de Djibouti. Des tâches critiques faisant partie de ce processus doivent encore être achevées. Il est essentiel que toutes les parties redoublent d'efforts pour accomplir des progrès plus importants vers la stabilité et la paix en Somalie.

L'instabilité en Somalie continue d'avoir un important impact déstabilisateur dans la région et au-delà. Les extrémistes somaliens posent une menace grave à de nombreux pays, y compris au Royaume-Uni. Nous avons mis en évidence des liens étroits entre des terroristes au Yémen et en Somalie. La situation instable en Somalie entrave la coopération régionale dans des domaines d'intérêt commun pour la région et favorise la méfiance plutôt que le dialogue. La réalisation de progrès pour instaurer la paix et la stabilité en Somalie permettrait à la région d'établir une coopération dans le domaine du développement économique, désespérément nécessaire.

Cependant, c'est le peuple somalien qui pâtit le plus des effets de l'instabilité. Les Somaliens souffrent depuis trop longtemps. La situation humanitaire est épouvantable et continue de se détériorer. Les attaques lancées contre les locaux des organismes d'aide, l'aggravation des conditions de sécurité et les menaces d'Al-Shabab, qui ont conduit le Programme alimentaire mondial à suspendre ses activités, ont accentué le problème. Nous espérons que le Programme alimentaire mondial pourra reprendre dès que possible ses activités en toute sécurité afin d'apporter l'aide dont la population a tant besoin.

Le Royaume-Uni est déterminé à soutenir le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM. L'an passé, le Royaume-Uni a versé plus de 15 millions de livres à l'appui de l'AMISOM, financé l'aide humanitaire à hauteur de 11,5 millions de livres et apporté une contribution de 26 millions de

livres à l'aide au développement. Cela représente plus de 60 millions de dollars au total.

S'agissant de la lutte contre la piraterie, le Royaume-Uni tient un rôle important dans l'opération Atalante de l'Union européenne et, bien entendu, nous appuyons pleinement la mission de formation que l'Union européenne mène actuellement en Ouganda.

En ce qui concerne l'avenir, je ferais trois observations. Premièrement, l'ONU doit jouer un rôle important de chef de file pour appuyer nos efforts en Somalie. Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait l'intention de réexaminer le rôle de l'ONU. Cela devrait permettre de dynamiser davantage le fonctionnement du quartier général de Nairobi et d'accroître la présence de l'AMISOM à Mogadiscio, comme l'ont indiqué ce matin le Représentant spécial, M. Ould Abdallah, et le Commissaire de l'Union africaine, M. Lamamra. Nous ne sous-estimons pas les difficultés mais nous pensons que toutes les composantes des Nations Unies doivent travailler de manière cohérente pour appliquer une même stratégie.

Deuxièmement, l'Organisation des Nations Unies ne peut œuvrer seule. La communauté internationale doit par conséquent intensifier ses efforts à l'appui de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition. Nous attendons avec intérêt la tenue de la Conférence sur la Somalie prévue le 22 mai à Istanbul. Nous espérons qu'elle mettra en évidence l'appui soutenu que la communauté internationale apporte au Gouvernement fédéral de transition et au rôle de chef de file de l'ONU en Somalie.

Troisièmement, l'avenir de la Somalie repose, en fin de compte, sur le peuple somalien. Nous saluons les progrès accomplis par le Gouvernement fédéral de transition au cours des derniers mois. Nous l'encourageons à poursuivre et à intensifier son action dans les domaines du dialogue, de la réconciliation, de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité. Nous appelons toutes les parties à appuyer pleinement le processus de paix de Djibouti et à conjuguer leurs efforts afin d'instaurer la paix en Somalie. Le temps presse, et nous risquons de laisser passer l'occasion unique offerte par l'Accord de Djibouti.

M^{me} Anderson (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial, M. Ould Abdallah, de son exposé instructif. Je souhaite également la bienvenue au Conseil de sécurité au premier Vice-Premier Ministre somalien,

M. Ibrahim, et au Ministre somalien de l'environnement, M. Hamza, et salue leur dévouement envers le peuple somalien. Je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue au Conseil à M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et exprimer notre reconnaissance à l'Union africaine pour le travail qu'elle a réalisé en Somalie.

Les États-Unis continuent d'être extrêmement préoccupés par la situation en Somalie. La stabilité de ce pays dépend d'une gouvernance effective fondée sur un processus de dialogue ouvert à tous. À ce titre, nous tenons à rappeler notre appui au processus de Djibouti. Les États-Unis félicitent le Gouvernement fédéral de transition des efforts qu'il a déployés récemment pour susciter un appui politique et favoriser la stabilité, et nous l'encourageons à redoubler ces efforts dans ce sens.

Le processus de Djibouti doit continuer d'occuper une place prépondérante. Nous engageons instamment tous les groupes intéressés par la paix à s'asseoir à la table des négociations. L'accord conclu avec Ahlu Sunna Wal Jama'a est une mesure importante qui nous rapproche de cet objectif. Nous nous félicitons des efforts similaires menés pour transmettre le message de stabilité, de responsabilité et d'ouverture du Gouvernement fédéral de transition. Nous nous félicitons également de la signature récente du mémorandum d'accord avec l'administration du Puntland sur la coopération en matière de lutte contre la piraterie.

De même, nous sommes encouragés par les progrès réalisés par le Gouvernement fédéral de transition pour ce qui est de la rédaction d'une nouvelle constitution, ainsi que par les efforts qu'il déploie pour ouvrir de nouvelles écoles, améliorer les hôpitaux et rénover les postes de police. Le Gouvernement fédéral de transition doit s'efforcer de faire encore davantage de progrès tant pour son programme fédéral que pour son programme de transition en assurant la prestation de services sociaux de base, en œuvrant à la mise en place d'un service de sécurité intégré, en élargissant un processus consultatif sur la constitution, en forgeant des alliances et en fournissant un appui politique aux régions. Nous espérons qu'il portera également son attention sur d'autres objectifs importants – améliorer la perception des recettes, veiller à ce que les membres des forces de sécurité reçoivent leur salaire et ouvrir aux jeunes des

perspectives d'emploi qui constituent des alternatives viables à l'extrémisme et au militantisme.

Les États-Unis appuient la prochaine conférence des Nations Unies sur le développement de la Somalie qui doit se tenir à Istanbul en mai avec la participation de la diaspora somalienne. Nous félicitons le Gouvernement turc du rôle moteur qu'il a assumé face à ces questions d'une importance cruciale, et nous espérons que cette conférence donnera lieu à des investissements critiques dans les infrastructures et dans d'autres projets qui ouvriront au peuple somalien des perspectives d'emploi et de formation.

Avec une sécurité accrue, le Gouvernement fédéral de transition pourrait faire encore plus de progrès. Des fauteurs de troubles continuent de déstabiliser la Somalie et de compromettre son avenir. Récemment, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie a préconisé des sanctions ciblées contre plusieurs de ces fauteurs de troubles qu'il a inscrits sur une liste. Nous exhortons tous les États Membres à appliquer effectivement le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo ciblé sur les armes à l'encontre des individus inscrits sur la liste et d'Al-Shabab. Nous exhortons également tous les États Membres à veiller à ce que l'embargo territorial sur les armes soit pleinement mis en œuvre.

L'appui accordé à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est au cœur de la stratégie que nous utilisons pour stabiliser Mogadiscio et favoriser le processus de paix. L'AMISOM protège les installations clefs de Mogadiscio, assure un espace politique au processus de réconciliation dirigé par les Somaliens, et veille à la sécurité afin que l'assistance humanitaire puisse être acheminée. Nous félicitons l'Ouganda et le Burundi d'avoir généreusement fourni des contingents à l'AMISOM, y compris par l'ajout récent d'un quatrième bataillon ougandais; les effectifs de la Mission sont désormais de 6 200 personnes, ce qui est plus proche des effectifs prévus de 8 000 personnes. Nous encourageons les autres nations à faire des contributions supplémentaires.

Les États-Unis appuient résolument l'AMISOM en finançant un dispositif d'appui logistique. Depuis le premier déploiement de l'AMISOM en 2007, les États-Unis ont affecté 174 millions de dollars à l'appui logistique, à l'équipement et à la formation pré-déploiement de ses effectifs. Les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition et de

l'AMISOM ont des besoins urgents en matière d'équipement et de formation qui exigent l'appui des donateurs. La communauté internationale peut exprimer sa reconnaissance aux pays fournisseurs de contingents en honorant les engagements pris à la Conférence des donateurs de Bruxelles, notamment les promesses faites de renforcer les Forces de sécurité nationales, la force de police somalienne et le comité national de sécurité.

Les États-Unis sont prêts à assumer leurs responsabilités en assurant la formation pré-déploiement et en fournissant l'équipement aux pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM qui le souhaitent. Les États-Unis continuent également d'appuyer la création d'une force de sécurité nationale professionnelle et efficace.

La communauté internationale doit trouver les moyens d'avoir un plus grand impact sur la Somalie sans pour autant s'exposer au danger. Nous sommes favorables aux plans du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie qui prévoient d'avoir une plus grande empreinte sur la Somalie, ce qui, selon nous, aidera le Gouvernement fédéral de transition à faire davantage de progrès.

Les rapports faisant état du recrutement et de l'emploi plus fréquents d'enfants soldats en Somalie sont choquants et extrêmement préoccupants. Les États-Unis condamnent énergiquement l'exploitation d'enfants par ces groupes résolus à recourir à la violence, et nous appelons toutes les parties à libérer immédiatement les enfants se trouvant dans leurs rangs et à prévoir leur réinsertion dans la vie civile. Les libertés civiles fondamentales telles que la liberté d'expression doivent être respectées. L'assassinat dont Sheikh Nur Mohamed Abkey a été récemment victime, un journaliste ayant 30 ans de carrière tué en Somalie ce mois-ci, a été des plus choquants. Les États-Unis condamnent ce crime dans les termes les plus vifs.

Nous condamnons les tentatives récentes faites par Al-Shabab de restreindre la liberté d'expression en donnant l'ordre à des stations de radio de cesser de diffuser des informations et de la musique. Ces tentatives montrent l'isolement croissant des fauteurs de troubles de la Somalie, car ils savent que la diffusion d'un dialogue politique transparent sur les ondes pourrait éliminer l'appui déjà faible dont ils bénéficient.

La Somalie reste confrontée à une situation humanitaire très grave. Plus de 3,2 millions de

personnes ont besoin d'une aide alimentaire et non alimentaire. Plusieurs facteurs – une suite de mauvaises saisons ou des précipitations insuffisantes, des conflits continus, une inflation en hausse, des déplacements de populations et l'éruption de maladies – se sont conjugués et ont fortement aggravé la sécurité alimentaire et augmenté les taux de malnutrition aiguë. L'absence de sécurité et de stabilité exacerbe la situation humanitaire.

Les États-Unis sont résolus à répondre aux besoins humanitaires du peuple somalien. Nous condamnons l'obstruction qu'Al-Shabab et d'autres extrémistes violents font à l'accès à l'aide de plus d'un million de Somaliens. La détérioration des conditions de sécurité dans le sud et le centre du pays ne cesse de limiter les régions où les associations humanitaires peuvent mener leurs activités. Les attaques ciblées contre des travailleurs humanitaires et contre les installations des Nations Unies, de même que les enlèvements et les extorsions entravent l'acheminement d'une aide humanitaire vitale. Nous appelons toutes les parties à garantir la fourniture sans entrave de l'assistance humanitaire. Les États-Unis, pour leur part, ont fourni en 2009 pour plus de 150 millions de dollars d'aide alimentaire et non alimentaire d'urgence afin de répondre aux besoins de la population somalienne en matière de santé, de nutrition, de protection, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.

Les États-Unis sont déterminés à voir la paix et la stabilité s'instaurer en Somalie, pour le peuple somalien, pour la région et pour le monde. Nous encourageons le Gouvernement fédéral de transition à maintenir sa dynamique et à rester engagé sur la voie de l'avenir pacifique et prospère que la Somalie mérite.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*): Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdurahman A. Ibrahim, premier Vice-Premier Ministre et Ministre de la pêche et des ressources marines de la Somalie. Je remercie également M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2010/234). Je souhaite également la bienvenue à M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Récemment, nous avons observé un nombre assez important de faits nouveaux positifs survenus en Somalie et concernant ce pays. La signature, le 15 mars, de l'accord entre le Gouvernement fédéral de

transition et Ahlu Sunna Wal Jama'a est indéniablement le plus remarquable de ces événements. Il s'agit là d'une réalisation et d'un résultat importants dus aux efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour établir des contacts avec tous les groupes du pays. La mise en œuvre complète et rapide de cet accord sera, entre autres choses, une étape cruciale qui confirmera ce que la communauté internationale ne cesse de dire : il n'y a pas de solution militaire à la question somalienne, et la seule voie menant à un avenir pacifique passe par le processus de Djibouti. C'est ce message qu'il faut répéter et transmettre avec fermeté.

En dépit de l'évolution positive de la situation, les défis que la Somalie doit encore relever sont loin d'être négligeables. L'insécurité dans le pays reste généralisée. Ma délégation est préoccupée par le fait que des attaques contre des civils, des violations des droits de l'homme et des actes de cruauté commis à l'encontre de femmes et d'enfants sont, hélas, quotidiens. Les menaces qui pèsent sur l'assistance humanitaire, en particulier le blocage des opérations du Programme alimentaire mondial en Somalie, sont absolument inacceptables.

Nous félicitons la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) du rôle capital qu'elle joue dans le processus de stabilisation de la Somalie et nous remercions tous les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, en particulier l'Ouganda et le Burundi. Nous encourageons le Département de l'appui aux missions à continuer d'appuyer l'AMISOM afin qu'elle puisse mener à bien son mandat. Le déploiement rapide du dispositif d'appui logistique est sans aucun doute de la plus haute importance à cet égard, mais il ne faut toutefois pas s'attendre à ce que l'AMISOM garantisse la sécurité à elle seule. Par conséquent, il importe également au plus haut point de renforcer les institutions de sécurité somaliennes.

On ne réussira la transition en Somalie que si l'on met en place les conditions politiques et de sécurité voulues par des actions ciblées, en coordination entre le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale. Le Gouvernement fédéral de transition, que la Turquie appuie pleinement et qu'elle considère comme la seule autorité légitime en Somalie, doit poursuivre ses efforts afin de devenir plus fonctionnel, tout en poursuivant résolument sa politique de la main tendue à l'égard des groupes d'opposition. L'autre tâche primordiale dont doit également s'acquitter le Gouvernement fédéral de

transition est la rédaction de la constitution. Les progrès accomplis à ce jour sont d'ailleurs prometteurs.

Il importe tout autant que l'appui de la communauté internationale à la Somalie soit maintenu. Ce qui a été accompli jusqu'à présent est le fruit des efforts coordonnés que nous avons déployés ces deux dernières années. Il faut poursuivre dans cette voie. La Turquie estime que la stabilité en Somalie ne pourra s'installer que si les progrès enregistrés dans les domaines politique et de la sécurité sont consolidés par des activités de reconstruction.

Ceci étant dit, je voudrais dire quelques mots concernant la conférence sur la Somalie qu'accueillera la Turquie à Istanbul. La Conférence d'Istanbul sur la Somalie est organisée conjointement par l'ONU et les Gouvernements turc et somalien, avec la participation du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, du 21 au 23 mai. Le débat de haut niveau de la conférence, auquel devraient participer un certain nombre de chefs d'État et de gouvernement et de ministres des affaires étrangères, vise à montrer l'attachement de la communauté internationale à la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti, qui prévoit de progresser simultanément sur trois axes : la sécurité, la coopération politique et la reconstruction. Je tiens en particulier à souligner que cette conférence n'est pas une conférence de donateurs. Le troisième jour de la Conférence, le Gouvernement fédéral de transition, les États Membres, le secteur privé et les investisseurs internationaux auront l'occasion de dialoguer autour des perspectives de débouchés potentielles dans le pays. Durant cette journée, l'accent sera également mis sur les activités de relèvement et de reconstruction destinées à attirer les investissements directs, en vue de financer des projets d'infrastructure de nature à renforcer l'économie somalienne, à créer des emplois et à générer des recettes. Cela permettra de dynamiser les milieux d'affaires locaux, de faciliter le développement socioéconomique et de renforcer le processus de paix, ce qui est particulièrement pertinent si l'on considère que 3,2 millions de personnes – soit 43 % des Somaliens – ont encore besoin d'une assistance humanitaire.

Nous tenons vraiment à ce que la Conférence d'Istanbul soit source de changements : changements pour l'avenir de la Somalie, changements dans la manière de travailler du Gouvernement fédéral de transition et changements dans la vie de la population somalienne, qui a beaucoup souffert par le passé. Depuis Istanbul, nous espérons leur envoyer un

message fort de solidarité et leur dire qu'ils ne sont pas seuls.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions nous aussi M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, de son exposé sur la situation en Somalie. Nous avons écouté avec intérêt les déclarations de M. Abdurahman Ibrahim, premier Vice-Premier Ministre de la Somalie, et de M. Ramtane Lamamra, de l'Union africaine.

Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec leur analyse de la situation en Somalie. Nous convenons également que le Gouvernement fédéral de transition a eu un certain succès dans ses efforts relativement au processus de paix. L'assise sociale du Gouvernement s'élargit lentement mais sûrement au fur et à mesure que l'autorité de l'État se renforce. Nous sommes donc favorables au développement de la Somalie par les Somaliens eux-mêmes, sur la base de leurs propres efforts.

Parallèlement, nous sommes préoccupés par le manque de stabilité dans le pays. L'opposition, irréductible, continue d'attaquer les positions du Gouvernement, les contingents de l'Union africaine et les forces somaliennes. Cela compromet les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour gouverner efficacement le pays. Il n'a qu'une influence limitée, même dans la capitale, et dans le centre et le sud du pays, les extrémistes contrôlent presque totalement le territoire. Le personnel de l'ONU, la population locale et les travailleurs humanitaires sont en danger, ce qui rend la situation humanitaire encore plus difficile qu'elle ne l'était.

La communauté internationale doit continuer de prendre les mesures convenues pour fournir une assistance au Gouvernement fédéral de transition dans les domaines de la sécurité et du renforcement des capacités, alors qu'il s'emploie à remplir ses fonctions de gouvernance.

Dans la situation actuelle, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est un facteur important de stabilisation du pays. À cet égard, nous voulons, tout comme d'autres, qu'elle soit dotée d'un effectif complet et qu'elle reçoive l'appui logistique nécessaire. Nous estimons qu'en fonction de la situation politique et avec l'accord des Somaliens, cette présence doit être maintenue simultanément à celle, progressivement étendue, de l'ONU.

Tout comme le Secrétaire général, nous prônons toujours un renforcement de la coordination entre les organismes de l'ONU présents en Somalie. Nous convenons qu'il est nécessaire d'élargir les partenariats entre l'ONU et les autres acteurs et de regrouper leurs efforts afin de surmonter les problèmes de sécurité rencontrés dans le cadre du processus de paix et de faire progresser le processus de développement. Nous nous félicitons à cet égard de l'organisation de la Conférence d'Istanbul sur la Somalie, qui aura lieu dans le courant du mois et que nous a présentée en détail notre collègue turc.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général de renforcer le régime des sanctions à l'encontre de la Somalie. Nous estimons toutefois que les sanctions ciblées doivent être imposées sur la base d'informations justes et vérifiables.

En ce qui concerne la piraterie, la Russie continue à participer activement aux efforts internationaux pour mettre fin à cette menace. Selon nous, le problème des poursuites à l'encontre des pirates est un problème épineux. Nous estimons que puisque les rapports du Secrétaire général en la matière sont élaborés en application de la résolution 1918 (2010), ils doivent envisager la création éventuelle de chambres judiciaires spéciales ou un tribunal international chargé de juger les cas de piraterie, en tenant compte de la pratique internationale.

Nous estimons que pour trouver une solution à long terme au problème de la piraterie, il importe que le processus politique se poursuive et qu'il y ait un renouveau en Somalie. La Russie appuie les efforts déployés par le Président somalien et le Gouvernement fédéral de transition pour rétablir une paix durable et réaliser la réconciliation nationale sur la base de l'Accord de Djibouti, dans l'intérêt d'un renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région. Nous estimons que l'autorité du Gouvernement légitime doit s'appliquer à tout le territoire de la Somalie, indépendamment de la situation politique actuelle dans certaines régions.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, ainsi que le premier Vice-Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, M. Abdurahman A. Ibrahim. Je souhaite également saluer la présence et la déclaration

de M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Je souhaite aussi rappeler le plein soutien que la France apporte au Gouvernement fédéral de transition. Je m'associe d'emblée à la déclaration que le représentant de l'Union européenne prononcera tout à l'heure.

La situation en Somalie demeure fragile. Qu'il s'agisse de la situation humanitaire ou militaire, les attaques de l'opposition radicale contre le Gouvernement fédéral de transition continuent. Celui-ci résiste avec succès, mais la sortie de crise est ralentie.

La Conférence d'Istanbul à laquelle le Ministre français participera doit permettre de commencer à dessiner les pistes du développement de la Somalie. La communauté internationale doit soutenir le Président Sharif Ahmed. Nous espérons que l'ONU pourra, conformément à la stratégie d'ensemble validée par le Conseil de sécurité, assurer une présence permanente en Somalie même, sous l'impulsion du Représentant spécial du Secrétaire général, dont le Conseil a reconnu le rôle de coordination.

De tels progrès supposent cependant d'abord que le Gouvernement fédéral de transition continue, avec l'aide de la communauté internationale, à se renforcer militairement. La France y a contribué en formant un bataillon de 500 soldats somaliens. D'autres pays, comme l'Ouganda et Djibouti, ont fait de même. L'Union européenne commence ce mois-ci, avec la participation de soldats français, à former 2 000 soldats somaliens en Ouganda, en étroite coopération avec la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et d'autres partenaires.

Tout l'enjeu est d'inscrire ces efforts dans la durée et de les coordonner le mieux possible avec l'action de l'AMISOM. La Mission de l'Union africaine, renforcée par un quatrième bataillon ougandais et par de nouveaux effectifs de police, continue en effet à apporter au Gouvernement un soutien indispensable. Je rends hommage au courage de son personnel et, en particulier, aux contingents ougandais et burundais. Le soutien apporté à l'AMISOM par le dispositif d'appui logistique des Nations Unies, dans le respect du périmètre décidé par le Conseil, doit se poursuivre, de même que l'appui des grands bailleurs de fonds, directement ou par les différents fonds mis en place. L'ONU a, enfin, des moyens d'action, comme les sanctions internationales.

Après l'adoption de la résolution 1907 (2009) en décembre dernier, le Comité des sanctions a décidé d'inscrire une série d'entités et d'individus sur la liste des personnes sanctionnées, sur le fondement de la résolution 1844 (2008), de façon à marquer concrètement notre détermination. Toutes ces actions auront d'autant plus d'impact que le Gouvernement fédéral de transition saura renforcer la dynamique politique qu'il a su initier dans l'esprit de l'Accord de Djibouti en passant un accord avec le groupe Ahlu Sunna Wal Jama'a le 15 mars dernier. Il n'en est que plus urgent que cet accord soit mis en œuvre et que les autorités de transition somaliennes démontrent leur unité.

S'agissant de la lutte contre la piraterie, le rapport du Secrétaire général (S/2010/234) montre que le nombre d'attaques a reculé. Il faut continuer nos actions en mer et l'opération Atalante prend toute sa part dans cet effort. Mais il nous faut aussi développer nos actions à terre. Cela suppose d'aider les États de la région, qui sont victimes des actions des pirates, à disposer de moyens juridiques et matériels nécessaires pour poursuivre et, le cas échéant, juger et emprisonner les pirates.

Nous saluons les efforts des États de la région et nous encourageons le Kenya, les Seychelles et la Tanzanie, ainsi que la Somalie bien sûr, à renforcer encore leur action dans ce domaine avec le soutien notamment du Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les initiatives prises par les États contre la piraterie au large des côtes somaliennes, du Groupe de contact. Celui-ci a déjà décidé de l'allocation de plus de 2 millions d'euros. Nous appelons les donateurs à contribuer à ce fonds. La France salue l'accord conclu entre le Gouvernement fédéral de transition et les autorités du Puntland dans ce domaine. La Haut-Représentante de l'Union européenne, M^{me} Ashton, se rendra prochainement dans la région pour évoquer notamment ces questions, que le Conseil réexaminera fin juillet.

La Somalie traverse une des crises les plus complexes et dangereuses qui soient. Je rappelle à cet égard qu'un ressortissant français y est toujours retenu en otage depuis le mois de juillet 2009. L'action de la communauté internationale y est donc particulièrement difficile, et nous devons continuer à améliorer sans cesse nos modes d'action. À cet égard, la France suivra avec attention les résultats de différentes enquêtes lancées à la suite de la publication du dernier rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie (S/2010/91). Je

souhaite insister sur l'idée que ces difficultés rendent d'autant plus nécessaire une meilleure coordination de l'action de la communauté internationale et de l'ONU. Je salue les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général pour aller dans ce sens et dans le sens d'une mission intégrée. La France attend avec intérêt les recommandations du Secrétaire général.

M. Du Xiacong (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur la situation en Somalie. Nous souhaitons la bienvenue à M. Ibrahim, premier Vice-Premier Ministre de la Somalie. Je remercie également M. Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé. Je tiens également à remercier M. Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, pour sa déclaration.

Depuis le dernier exposé fait par M. Ould Abdallah au Conseil de sécurité, la situation en Somalie ne s'est guère améliorée. La situation en matière de sécurité ne donne pas lieu à l'optimisme, la crise humanitaire s'aggrave et le processus de négociation politique avance difficilement et lentement. Les pirates continuent de sévir dans le pays. Par conséquent, la situation en Somalie est devenue une menace grave pour la paix et la sécurité de la corne de l'Afrique et pour la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement chinois estime que le règlement définitif de la question somalienne passe par l'arrêt des combats armés entre les différentes factions, le règlement des différends politiques, la réconciliation nationale et la reconstruction du pays. La Chine soutient l'Accord de paix de Djibouti et se félicite de l'accord signé récemment entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Ahlu Sunna Wal Jama'a. Nous espérons sincèrement que les différents partis politiques somaliens agiront dans l'intérêt de l'État et du pays en déposant les armes, en cherchant un terrain d'entente et en participant au processus de négociation politique. Nous appelons toutes les parties concernées, y compris les pays de la région, à coopérer véritablement, à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie, à apporter leur appui au Gouvernement fédéral de transition et à faire avancer le processus politique national de réconciliation pour que des progrès notables puissent être réalisés le plus rapidement possible.

La Chine condamne toutes les attaques visant le Gouvernement fédéral de transition, les civils somaliens et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous sommes particulièrement satisfaits du travail accompli par l'AMISOM pour améliorer la situation en matière de sécurité en Somalie, dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses. Nous saluons également les contributions faites par les pays fournisseurs de contingents, comme l'Ouganda et le Burundi. Nous pensons que l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, devrait jouer un rôle plus important dans la recherche d'une solution à la question somalienne. Nous sommes favorables à ce que l'ONU continue d'apporter une assistance à l'AMISOM. Nous appuyons également le déploiement d'une opération de maintien de la paix de l'ONU en Somalie dès que les conditions le permettront.

Le processus de paix en Somalie exige l'attention et l'appui soutenus de la communauté internationale. Nous nous félicitons de la tenue prochaine de la Conférence d'Istanbul sur la Somalie. Nous espérons que cette conférence aboutira à une meilleure conception commune de la solution adéquate à la question somalienne.

Pour terminer, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, pour ses efforts inlassables et son travail acharné en vue de promouvoir la paix en Somalie ces dernières années. Chaque fois qu'il présente un exposé devant le Conseil de sécurité, il nous rappelle combien il est urgent de régler la question de la Somalie, qui, dans le contexte actuel, est devenue particulièrement grave. Je voudrais donc réitérer que le Gouvernement chinois est prêt à apporter sa contribution à la recherche d'une solution à la question somalienne. Nous continuerons d'appuyer l'action de M. Ould Abdallah.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier M. Ould Abdallah de son exposé et de son travail exemplaire en tant que Représentant spécial du Secrétaire général. Je me félicite également de la présence de M. Abdurahman Ibrahim, du Gouvernement fédéral de transition, et du Commissaire Lamamra, ainsi que de leurs exposés.

Un engagement ferme a été pris par la communauté internationale il y a un an, lors de la Conférence des donateurs à Bruxelles, d'appuyer la Somalie et, en particulier, le Gouvernement fédéral de transition. Un an plus tard, nous constatons que la

situation en Somalie demeure extrêmement instable et continue d'être une source de profonde préoccupation. Un quart des promesses de dons faites à Bruxelles n'ont toujours pas été honorées. La situation nécessite par conséquent un nouvel engagement à mettre en pratique le contrat politique.

En premier lieu, nous exhortons le Gouvernement fédéral de transition à continuer de renforcer ses efforts de réconciliation politique et de sensibilisation. Le Japon salue le récent accord entre le Gouvernement fédéral de transition et Ahlu Sunna Wal Jama'a, qui devrait immédiatement entrer en vigueur. Nous espérons également que le Gouvernement fédéral de transition continuera de tendre la main aux groupes d'opposition pour former un gouvernement plus inclusif.

L'effort de création des institutions du Gouvernement fédéral de transition est extrêmement important. L'aide financière destinée au personnel de sécurité somalien et la formation de celui-ci sont essentielles à la mise en place des institutions de sécurité somaliennes. La capacité du Gouvernement fédéral de transition à assurer la gestion financière et à fournir les services de base constitue aussi le fondement de sa gouvernance. Le plus grand problème est de savoir comment faire perdurer ces efforts. La communauté internationale doit concentrer l'aide qu'elle apporte au Gouvernement fédéral de transition. Nous devons veiller à cesser tout appui à des groupes qui mettent en péril le processus de paix, et à empêcher toute action s'opposant au Gouvernement fédéral de transition.

La communauté internationale, pour sa part, devrait honorer son engagement à appuyer les efforts du Gouvernement fédéral de transition. S'agissant de la sécurité, le Japon salue le rôle indispensable qu'ont joué les contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous sommes satisfaits que l'effectif des contingents ait atteint à présent 7 000 soldats, grâce au déploiement d'un quatrième bataillon du Burundi. Le Japon exprime sa sincère satisfaction quant au travail considérable accompli par les contingents de l'Ouganda et du Burundi dans des conditions fort difficiles.

Le déploiement de sept policiers de l'AMISOM pour former la police somalienne à Mogadiscio est une avancée certes limitée, mais positive. Nous espérons que davantage de policiers seront déployés dès que les conditions de sécurité le permettront. Le Japon

apprécie l'appui précieux qu'apporte l'ensemble logistique fourni par le Secrétariat à l'AMISOM. Nous nous félicitons de la diffusion d'informations objectives à la radio gouvernementale. Les efforts déployés pour former le personnel militaire et policier du Gouvernement fédéral de transition doivent s'accompagner d'un appui en matière d'équipement et d'infrastructure.

Nous espérons qu'il sera fait le meilleur usage possible du Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM et les institutions de sécurité somaliennes. Le Japon se réjouit que des contributions aient été faites pour soutenir ces efforts. J'associe ma voix à l'appel demandant le décaissement, dès que possible, des 25 % de promesses de dons non suivies d'effet faites à la Conférence de Bruxelles.

L'aide humanitaire joue un rôle indispensable dans la vie de millions de Somaliens. Le Japon condamne l'obstruction et l'intimidation exercées par les groupes d'opposition pour entraver la livraison de l'aide humanitaire. Nous espérons très sincèrement que l'aide envoyée par le biais du Programme alimentaire mondial sera pleinement mise en œuvre, dès que l'enquête indépendante aura fait la lumière sur les allégations de détournement. Nous espérons que le projet de réhabilitation d'urgence du port de Mogadiscio, qui doit être exécuté par le Programme alimentaire mondial avec l'appui du Japon, contribuera à un acheminement efficace des vivres et permettra au Gouvernement fédéral de transition d'engranger des revenus douaniers. Il sera aussi important de consolider la coopération entre le Gouvernement fédéral de transition, le Puntland et le Somaliland en vue d'une reconstruction et d'un développement à long terme dans toute la Somalie.

Pour instaurer la paix et la stabilité en Somalie, le Conseil de sécurité a adopté une approche progressive en trois phases afin de fournir un appui à l'AMISOM et de mettre rapidement en place une présence de l'ONU en Somalie. L'amélioration de la sécurité est bien entendu une condition préalable pour réaliser des progrès dans cette approche en trois phases. Nous espérons que le Gouvernement fédéral de transition fera tout son possible pour utiliser à bon escient l'appui international et renforcer sa gouvernance.

La question de la piraterie au large des côtes somaliennes est étroitement liée à la situation sur le continent. Malheureusement, les incidents de piraterie n'ont pas diminué d'intensité. Ces activités s'étendent

à présent vers l'est, plus loin du rivage, en direction du bassin somalien et près des Seychelles. La lutte contre la piraterie exige une approche internationale collective et aux aspects multiples. Il faut encourager les efforts réalisés par le Gouvernement fédéral de transition, le Puntland et le Somaliland pour coordonner leurs actions contre la piraterie. La communauté internationale doit encourager la stabilisation de la Somalie, le renforcement des capacités dans les pays voisins, et la création d'emplois productifs pour les jeunes.

Le Japon s'engage à apporter une contribution active, notamment à la prochaine réunion du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

M. Lolo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour, souhaiter la bienvenue à S. E. M. Abdurahman Ibrahim et à M. Lamamra à la présente séance. Je tiens notamment à remercier M. Ahmedou Ould Abdallah de son activité inlassable en Somalie, et tout particulièrement de l'exposé clair et détaillé qu'il a présenté ce matin.

Il est évident, d'après les exposés que nous avons entendus, que la situation en Somalie demeure catastrophique. Malgré cela, le Gouvernement fédéral de transition progresse, et nous saluons ses efforts en dépit des difficultés rencontrées. La consolidation du processus en Somalie ne peut cependant pas être approfondie, étant donné que le Gouvernement fédéral de transition se heurte à de sérieux problèmes budgétaires, que le climat de sécurité reste instable et imprévisible, que la situation humanitaire est effectivement en train de se détériorer, que la piraterie est en hausse et que des problèmes économiques contraignants subsistent. À cet égard, nous estimons que le temps qui nous reste avant la fin de la période de transition sera d'importance cruciale et doit être employé à faciliter le retour à une situation de paix, de sécurité et de stabilité en Somalie.

Sur le plan politique, il faut progresser davantage dans la rédaction d'une nouvelle constitution, à la suite de consultations. Nous nous félicitons de l'accord conclu le 15 mars avec Ahlu Sunna Wal Jama'a, avancée décisive qui devrait étayer un dialogue politique permanent et faire progresser l'Accord de Djibouti. Il est en outre nécessaire de renforcer l'appui international au Gouvernement fédéral de transition dans ses efforts pour asseoir son autorité à l'intérieur

du pays, fournir des services et faire face aux problèmes sécuritaires dans le pays.

Dans le secteur économique, il faut identifier les problèmes économiques de la Somalie et appuyer les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition en vue de générer des revenus. Je souhaite reprendre le point qu'a souligné M. Ould Abdallah ce matin, concernant le paiement des redevances sur les permis de pêche au Gouvernement fédéral de transition, plutôt qu'à des particuliers, comme moyen pratique de contribuer à la génération de revenus en Somalie.

La communauté internationale doit aussi concentrer son attention sur les besoins de développement économique de la Somalie, en particulier la création d'emplois. Il faut également promouvoir l'intégration de l'économie somalienne à l'ensemble de l'économie régionale. Ces efforts doivent être complétés par la prestation constante de services humanitaires. Bien que nous apprécions les contributions considérables qui ont été faites à la Somalie, nous apportons notre appui à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils tiennent leurs promesses financières à l'égard du Gouvernement fédéral de transition, en particulier celles faites à la Conférence de Bruxelles. Je voudrais aussi ajouter que nous appuyons la Conférence d'Istanbul qui se tiendra le 22 mai.

La stabilisation de la situation sur le plan de la sécurité est indispensable pour renforcer le Gouvernement et les capacités de l'État et des institutions en Somalie. Il faut davantage appuyer les forces de sécurité somaliennes grâce à une formation stratégique, à la fourniture de ressources adéquates pour payer les salaires et à l'élaboration d'un plan de sécurité et de stabilisation national. Il faut renforcer les mesures prises pour lutter contre la piraterie, décourager les combattants étrangers et protéger les civils et les travailleurs humanitaires. Il faudrait également mieux appliquer les mesures essentielles qui existent déjà.

Permettez-moi de réaffirmer notre plein appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de demander, premièrement, la pleine mise en œuvre du dispositif d'appui logistique à l'AMISOM; deuxièmement, l'augmentation de la rémunération des troupes de l'AMISOM afin de les aligner sur les taux de l'ONU; troisièmement, le remboursement des services rendus en matière de transport et de logistique;

et, quatrièmement, l'établissement d'une force multilatérale de maintien de la paix en Somalie sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général pour rendre opérationnel le groupe de planification commune chargé d'assurer la cohérence et la coordination des activités de l'ONU dans le pays. Nous attendons avec intérêt l'examen de la mise en œuvre de la stratégie de l'ONU en Somalie qui, nous espérons, tiendra compte de la nécessité d'intégrer le système des Nations Unies en Somalie.

Pour terminer, nous saluons les hommes et les femmes des forces militaires de l'Ouganda et du Burundi pour leur courage, leurs efforts et leur attachement à la cause de la paix en Somalie. Nous saluons également le dévouement des agents humanitaires internationaux qui se trouvent dans le pays.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous saluons M. Abdulrahman Adam Ibrahim, premier Vice-Premier Ministre de la Somalie, et sa délégation, ainsi que l'Ambassadeur Lamamra, Commissaire pour la paix et la sécurité de l'Union africaine. Nous avons écouté leurs interventions avec attention. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, des informations fort utiles qu'il nous a présentées et nous saluons son engagement, ainsi que celui de son bureau, dans l'exercice de leurs fonctions difficiles.

Nous sommes préoccupés par la situation qui continue d'être extrêmement précaire sur le plan de la sécurité, en dépit des efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition avec l'aide de la communauté internationale. Nous saluons les efforts de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'engagement de l'Ouganda et du Burundi pour faire face aux attaques des groupes armés et pour obtenir des conditions minimales de stabilité dans des zones clés du pays. Nous sommes convaincus qu'appuyer le Gouvernement fédéral de transition dans sa réforme globale du secteur de la sécurité est la seule façon viable d'assurer la stabilité dont la Somalie et sa population ont besoin de toute urgence.

Nous félicitons le Comité mixte de sécurité de son travail pour élaborer une stratégie de développement du secteur de la sécurité. Nous saluons les progrès réalisés en matière de formation des forces militaires et de police. Par ailleurs, nous sommes d'accord avec l'évaluation du secteur de la sécurité et

convenons que la réforme du secteur doit se fonder sur un pilier politique ferme et s'accompagner d'une promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation.

À cet égard, nous estimons que l'accord entre le Gouvernement fédéral de transition et la faction politique Ahlu Sunna Wal Jama'a, signé sous les auspices du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, est un précédent important pour un dialogue entre toutes les factions et les groupes armés dans le cadre de l'Accord de paix de Djibouti. Cet accord, tout comme l'achèvement du processus d'élaboration de la constitution somalienne, sont des étapes essentielles pour consolider et légitimer le Gouvernement.

Nous pensons que la réunion du Groupe de contact, qui a eu lieu au mois d'avril au Caire, et la Conférence de haut niveau sur la reconstruction et le développement de la Somalie, qui aura lieu les 21 et 22 mai à Istanbul, contribueront aux efforts visant à mettre en place une stratégie plus cohérente et coordonnée de la communauté internationale en Somalie, sous l'égide de l'ONU.

À cet égard, nous réaffirmons notre appui à une approche progressive pour le déploiement d'une présence des Nations Unies à Mogadiscio. Nous saluons le travail réalisé par toutes les institutions des Nations Unies chargées de cette question et nous sommes certains que les efforts déployés sur le plan politique et de la sécurité obtiendront les résultats nécessaires pour réaliser des progrès plus importants.

Pour ce qui est de la lutte contre la piraterie et le vol à main armée, nous saluons les efforts déployés par l'Union européenne, l'OTAN, la Force multinationale 151 et la présence internationale, en coordination avec le Gouvernement fédéral de transition, pour faire face à cette menace à la sécurité et à l'économie de la région. Nous estimons que le renforcement des capacités de la Somalie et des pays de la région pour qu'ils puissent surveiller leurs côtes doit rester un objectif primordial, sans toutefois oublier qu'il est de toute évidence nécessaire, d'un point de vue stratégique, de s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène. À cet égard, le dialogue pour une meilleure coopération et une meilleure coordination entre les autorités des différentes régions de la Somalie représente un grand pas en avant.

Pour ce qui est de la récente adoption de la résolution 1918 (2010), nous suivrons de près les options qui seront examinées par le Conseil de sécurité

quant aux possibles systèmes de justice en la matière. Ma délégation estime que la communauté internationale doit s'efforcer de privilégier le renforcement des capacités des systèmes juridiques nationaux pour qu'ils puissent enquêter sur le crime de piraterie en Somalie et traduire les auteurs de ces crimes en justice. De même, nous pensons que ce renforcement des capacités nationales, instrument essentiel de lutte contre la piraterie, doit être privilégié par rapport à la création de tribunaux internationaux.

Nous condamnons nous aussi les attaques perpétrées contre l'AMISOM et les agents humanitaires des institutions des Nations Unies et des organisations humanitaires, attaques qui sont responsables de la réduction des activités humanitaires et ont empêché les groupes vulnérables d'avoir accès à des services de base et à l'alimentation, indispensables à leur survie. Compte tenu de la grave insécurité sur le terrain et de l'impact désastreux qu'elle a sur la population civile, nous réaffirmons notre attachement au plein respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme et appelons les parties à cesser immédiatement leurs attaques, à éviter des situations qui touchent sans discrimination la population civile et à permettre à l'aide humanitaire d'être acheminée et à la population civile d'y avoir accès.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement préoccupés par des informations faisant état d'une reprise du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats par des groupes armés en Somalie. Nous appelons toutes les parties à libérer tous les enfants qui se trouvent encore dans leurs rangs et à veiller à ce qu'ils regagnent leurs communautés d'origine. De même, nous saluons tous les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour faire face à cette situation alarmante en matière de recrutement.

Dans le cadre du Comité des sanctions chargé de la Somalie et de l'Érythrée, ma délégation réaffirme sa conviction que l'embargo sur les armes et le régime de sanctions ciblées, utilisés de manière cohérente et progressive, constituent un instrument précieux qui sera utile au processus de paix dans son ensemble. À cet égard, nous notons avec satisfaction que le Gouvernement fédéral de transition, le Programme alimentaire mondial et l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie se sont déclarés prêts à étudier les éléments relatifs à leurs fonctions figurant dans le rapport annuel du Groupe de contrôle (S/2010/91). Tant le Comité que le Groupe de contrôle sont

pleinement disposés à coopérer à ces enquêtes et souhaitent vivement en connaître les conclusions.

Dans le cadre de cette coopération, je me suis rendu récemment dans la corne de l'Afrique en ma qualité de Président du Comité des sanctions, sur la recommandation du Comité. Cette visite avait pour objet de diffuser l'information sur le régime des sanctions, de faciliter le travail du Groupe de contrôle du Comité et de traiter de questions spécifiques liées à l'embargo sur les armes et aux sanctions ciblant les entités et les individus, invitant l'ensemble des gouvernements concernés à coopérer avec le Comité et le Conseil de sécurité.

Dans les prochaines semaines, je présenterai au Comité sur un rapport sur ma visite dans la région, lequel sera intégré au rapport que je présente tous les quatre mois au Conseil de sécurité. Je peux affirmer aujourd'hui que la visite nous a permis d'établir un dialogue positif et constructif avec chacun des acteurs régionaux, conformément au mandat du Comité, ainsi que de constater l'excellent travail qu'accomplit l'ONU sur le terrain, malgré le défi majeur que la Somalie pose à la communauté internationale.

Mme Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à joindre ma voix à celles de mes collègues pour souhaiter la bienvenue au premier Vice-Premier Ministre de la Somalie, S. E. M. Abdurahman A. Ibrahim, et pour le remercier de son importante déclaration. Je tiens aussi à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, S. E. M. Ould Abdallah, de son exposé extrêmement utile. Nos remerciements vont également à M. Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

La Bosnie-Herzégovine s'associe à la déclaration qui sera faite par le Représentant de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Nous réaffirmons notre plein appui au Gouvernement fédéral de transition et au processus de paix de Djibouti, et nous appelons tous les acteurs concernés à honorer pleinement les engagements pris. Cela dit, nous voudrions souligner que la coopération et l'aide de la communauté internationale au Gouvernement fédéral de transition sont essentielles, et chaque ressource devrait être utilisée pour mettre en place les conditions politiques et de sécurité nécessaires pour mener à bien la transition d'ici à 2011.

Nous prenons note avec satisfaction des progrès accomplis dans certains domaines clefs énoncés dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/234), en particulier en ce qui concerne la réconciliation nationale, l'élaboration de la Constitution, le renforcement des capacités, la mise en place des forces nationales de sécurité et l'élargissement de la base politique dans le pays.

À cet égard, nous nous félicitons également de la signature de l'Accord de coopération entre le Gouvernement fédéral de transition et Ahlu Sunna Wal Jama'a, et nous espérons que cette évolution contribuera au renforcement de la capacité du Gouvernement à consolider son autorité et à restaurer l'ordre dans le pays. Nous exhortons l'ensemble des groupes qui ne participent pas au processus de paix de Djibouti à s'y associer aussi vite que possible.

La Bosnie-Herzégovine est préoccupée par la situation sur le plan de la sécurité en Somalie, particulièrement dans le sud et le centre du pays. Nous condamnons énergiquement les attaques aveugles qui continuent d'être menées contre la population civile, le Gouvernement fédéral de transition et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le recrutement et l'utilisation des enfants dans le conflit se soient accrus pendant l'année écoulée. Nous exhortons donc toutes les parties au conflit à se conformer pleinement au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme afin de protéger la population civile.

La Bosnie-Herzégovine se déclare également préoccupée par la crise humanitaire alarmante en Somalie, exacerbée par les graves difficultés d'acheminement de l'aide humanitaire, en raison de la recrudescence de la violence contre les agents humanitaires, de la poursuite des combats et de la sécheresse. Nous espérons qu'un financement adéquat du processus d'appel global et le Plan de transition des Nations Unies pour la Somalie permettront la poursuite des activités humanitaires cruciales.

La Bosnie-Herzégovine tient une fois encore à féliciter l'Union africaine et les soldats de l'AMISOM pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour stabiliser la situation en Somalie, malgré l'environnement extrêmement difficile dans lequel ils opèrent. Nous rendrons un hommage particulier à l'Ouganda et au Burundi pour leur contribution d'une importance vitale à l'AMISOM.

La Bosnie-Herzégovine se félicite des efforts importants faits par le Gouvernement fédéral de transition qui a élaboré son propre rapport d'évaluation du secteur de la sécurité et le plan national de sécurité et de stabilisation, dont l'objet est d'assurer la cohérence des mesures prises pour développer le système judiciaire et le secteur de la sécurité. À cet égard, nous encourageons les uns et les autres à donner suite aux promesses faites à la conférence internationale, tenue à Bruxelles le 23 avril 2009, en vue d'appuyer les institutions somaliennes de sécurité et l'AMISOM.

En vue d'instaurer une paix et une stabilité durables, nous exhortons le Gouvernement fédéral de transition à faire fond sur cette dynamique positive et à intensifier ses efforts, particulièrement dans les domaines de la réconciliation politique et de la sensibilisation, du processus d'élaboration de la Constitution, de la sécurité, de la stabilité et de la fourniture des services. De plus, il est essentiel que la communauté internationale profite de cette conjoncture propice pour renforcer l'efficacité de sa présence dans le pays en coordonnant davantage ses actions.

La Bosnie-Herzégovine appuie l'approche progressive en trois phases, énoncée par le Secrétaire général. Nous nous félicitons que, en ce qui concerne la mise en place de la deuxième « empreinte légère », les premières installations de logement dans une enceinte Bancroft ont été achevées et approuvées.

Nous nous félicitons aussi de la Conférence d'Istanbul sur la Somalie qui doit se tenir le 22 mai 2010, et nous espérons qu'elle renforcera la stabilité politique, la sécurité et la reconstruction dans le pays.

En ce qui concerne la lutte contre la piraterie, la Bosnie-Herzégovine partage le point de vue exprimé par d'autres membres du Conseil, à savoir que les solutions à long terme n'interviendront que si l'état de droit prévaut et la sécurité restaurée sur le terrain.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'appeler l'attention sur une question que nous jugeons exceptionnellement importante. La Bosnie-Herzégovine se félicite des efforts importants déployés par le Service de la lutte antimines des Nations Unies pour réduire les risques que présentent les mines pour la population civile, notamment en établissant des cartes des zones minées du sud et du centre de la Somalie et en organisant des séances de sensibilisation au danger des mines dans les communautés affectées par ces engins et les munitions non explosées.

M. Issoze-Ngondet (Gabon) : Monsieur le Président, le Gabon se félicite de l'initiative de votre pays, le Liban, d'organiser un débat sur la Somalie, pays dont la triple situation politique, sécuritaire et humanitaire demeure préoccupante.

Nous saluons la participation à cet important débat de S. E. M. Abdurahman Ibrahim, premier Vice-Premier Ministre et Ministre de la pêche et des ressources marines de la Somalie. À l'évidence, la riche communication qu'il vient de faire nous édifie sur les derniers développements intervenus dans son pays. Elle consolide notre confiance de toujours dans les capacités de la Somalie à relever les nombreux défis de son avenir.

Ma délégation tient aussi à remercier M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général, pour la clarté et la qualité de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2010/234) et pour son engagement constant en faveur de la paix et la réconciliation en Somalie. Je me félicite naturellement de la participation du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, mon ami et frère, M. Ramtane Lamamra, qui a partagé avec nous les vues de l'Union africaine sur la question.

Comme les membres le savent, la situation en Somalie préoccupe au plus haut point l'Afrique et la communauté internationale, qui déploient d'inlassables efforts pour y rétablir la paix et la stabilité. Nous sommes profondément convaincus que l'organisation régulière de larges discussions sur la crise somalienne, comme celle qui se tiendra à Istanbul du 21 au 23 mai 2010, peut aider le Conseil de sécurité à mieux apprécier les progrès réalisés sur le terrain, ainsi que les initiatives supplémentaires à prendre afin de poursuivre au mieux la restauration de l'État somalien.

La crise somalienne est d'abord et avant tout politique et institutionnelle; pour cela, elle ne trouvera de solution durable que si l'accent est davantage mis sur la restauration de l'autorité de l'État et le renforcement du processus de paix.

À cet égard, mon pays tient à réitérer son attachement à l'Accord de Djibouti signé le 19 août 2008. À ce titre, nous louons les efforts du Gouvernement fédéral de transition en vue de la pleine application de cet accord, comme l'atteste la signature, le 15 mars dernier, d'un accord entre le Gouvernement fédéral de transition et le mouvement de résistance Ahlu Sunna Wal Jama'a au siège de l'Union africaine.

Cette initiative d'ouverture constitue un progrès indéniable, fortement salué d'ailleurs par le Groupe de contact international pour la Somalie, lors de sa réunion tenue les 21 et 22 avril 2010 au Caire.

Les autorités somaliennes doivent poursuivre le dialogue avec les groupes insurgés afin de les amener à rejoindre le processus de paix, et à rechercher activement les voies pour parvenir à la réconciliation et à une paix durable. De ce fait, il importe que le Conseil de sécurité et, d'une façon générale, la communauté internationale continuent d'apporter leur soutien au Gouvernement fédéral de transition de manière à renforcer son autorité sur toute l'étendue du territoire.

C'est le lieu d'encourager l'opérationnalité du Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie et la pleine matérialisation des différentes promesses de dons faites lors de la Conférence de Bruxelles tenue en avril 2009. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait de susciter une plus forte présence de la communauté internationale et une plus grande coordination de son action auprès du Gouvernement fédéral de transition à Mogadiscio.

La signature, en avril dernier, d'un protocole d'accord entre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) vise précisément à faciliter la coordination sur le terrain de l'action des parties signataires en matière de protection des civils, particulièrement les femmes et les enfants.

La crise en Somalie est également sécuritaire. Il faut nécessairement arrêter les violences armées, particulièrement les combats entre l'armée régulière et les insurgés. En un mot, la communauté internationale doit participer à la sécurisation du pays.

Ma délégation tient à saluer le rôle appréciable que continue de jouer la Mission de l'Union africaine en Somalie, et cela malgré les conditions difficiles auxquelles elle fait face tant du point de vue de l'environnement que de ses capacités opérationnelles. En dépit du large consensus dont le Gouvernement fédéral de transition jouit au sein de la communauté internationale, l'appui apporté à l'AMISOM, qui peine à réunir les 8 000 soldats requis, n'a malheureusement pas encore permis son déploiement optimal. Les moyens humains et logistiques nécessaires à sa mission lui font toujours défaut.

Ma délégation tient à réitérer ses vives félicitations à l'Ouganda et au Burundi, qui, malgré ces conditions extrêmement difficiles, ont accepté de fournir des troupes à l'AMISOM. Ces félicitations s'adressent également à Djibouti qui a décidé en janvier dernier de mettre 450 soldats à la disposition de cette mission. J'exprime enfin notre gratitude aux autres pays qui, de près ou de loin, contribuent de diverses manières à la viabilité de cette opération africaine.

Cependant, l'AMISOM n'a pas vocation à perpétuité. Je voudrais croire que tôt ou tard elle sera consolidée ou relayée par une véritable opération de maintien de la paix des Nations Unies, dont les modalités pourraient être définies en concertation avec l'Union africaine.

Rappelant que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, ma délégation est persuadée qu'une plus grande présence des Nations Unies en Somalie contribuerait à améliorer les conditions de sécurité nécessaires pour mener à bien la transition jusqu'en 2011.

À moyen terme, la sécurisation du pays est une mission qui doit revenir à l'armée somalienne. L'accomplissement optimal d'une telle mission implique que les troupes soient bien formées et que l'armée soit plus proche des communautés. Le défi ici est de constituer une armée véritablement nationale. Nous nous félicitons de l'initiative prise récemment par l'Union européenne de mettre sur pied un programme de formation, en Ouganda, des forces armées somaliennes. De telles initiatives devraient être multipliées avec le concours de l'Union africaine et menées dans le cadre d'un plan d'action national élaboré par les autorités somaliennes.

À cet effet, comme cela est indiqué dans le rapport à l'examen, nous nous félicitons des efforts actuels du Gouvernement fédéral de transition visant à élaborer un rapport sur l'évaluation du secteur de la sécurité et de la mise en œuvre du plan national de sécurité et de stabilisation.

Les actes de piraterie commis en mer contre les navires font peser non seulement une menace sur la sécurité des autres États de la région, mais aussi sur la navigation internationale et la sûreté des routes maritimes commerciales. Nous soutenons toutes les initiatives tendant à améliorer la lutte contre la piraterie au large des eaux territoriales de la Somalie et

du golfe d'Aden, et à traduire en justice les personnes reconnues coupables d'actes de piraterie.

Le Gabon est de ceux qui pensent que la piraterie en mer n'est que la résultante de l'insécurité qui prévaut sur le sol somalien. Il est donc logique d'appréhender cette question de façon globale et d'accorder la priorité au règlement de la situation interne.

Je ne saurais terminer mon propos sans évoquer la crise humanitaire qui frappe la Somalie, laquelle est l'une des pires qu'ait jamais connues l'Afrique. Quelque 20 années de violence et d'anarchie ont conduit au moins 2 millions de citoyens somaliens à fuir pour leur survie.

L'assistance que fournissent le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires, dont nous reconnaissons la nécessité et saluons le travail effectué sur le terrain, s'avère être malheureusement insuffisante en raison à la fois du manque de ressources et des contraintes de sécurité qui rendent difficile l'accès de l'aide alimentaire aux populations nécessiteuses. Il est donc indispensable d'accroître les efforts visant à soutenir l'action des organisations humanitaires sur le terrain.

Dans la perspective de la reconstruction de la Somalie, il est important que le soutien de la communauté internationale prenne également en compte le développement économique du pays, notamment la réhabilitation des infrastructures, la fourniture des services de base, la promotion du commerce et des affaires ainsi que la création d'emplois.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, pour son exposé. Je souhaite également la bienvenue au premier Vice-Premier Ministre et Ministre de la pêche et des ressources marines, M. Abdurahman Ibrahim, et le remercie d'avoir informé le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation en Somalie. Il est évident que, si beaucoup a déjà été fait, de nombreux problèmes persistent. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et le remercier pour sa déclaration fort utile.

L'Ouganda réaffirme son appui au processus de paix de Djibouti qui représente le meilleur moyen de parvenir à une paix durable en Somalie.

Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour faire avancer le processus politique dans le pays, et nous appuyons l'engagement continu dont il fait montre pour ouvrir un dialogue avec les groupes d'opposition en vue de trouver une paix durable. La signature de l'accord du 15 mars entre le Gouvernement et Ahlu Sunna Wal Jama'a a marqué une avancée décisive. Nous encourageons le Gouvernement fédéral de transition à poursuivre sur cette lancée en vue de former un gouvernement représentatif de toutes les parties.

Le renforcement des institutions de l'État est indispensable à la gouvernance efficace, à la sécurité et à la stabilité de la Somalie. L'Ouganda salue les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour remettre sur pied les institutions de l'État, notamment dans les secteurs judiciaire et de la sécurité et en ce qui concerne la perception des recettes. Toutefois, il reste encore, dans ces secteurs et dans d'autres, d'importants défis à relever. Il faut absolument que la communauté internationale accorde un appui accru au Gouvernement pour l'aider à surmonter ces problèmes et à étendre son autorité sur une plus grande partie du pays.

Les conditions de sécurité en Somalie continuent de poser un sérieux défi. C'est au Gouvernement fédéral de transition et au peuple somalien lui-même qu'incombe la responsabilité principale d'assurer la paix et la sécurité. Le pays a besoin pour cela de forces armées et de forces de police bien entraînées et bien équipées. Il est d'une importance critique de retenir ces forces, et il faut pour cela que ces dernières soient rémunérées d'une manière prévisible et durable. D'autres domaines critiques où un appui est nécessaire sont notamment la santé, l'éducation, l'énergie, les pêches et l'infrastructure. Il faut s'y intéresser de toute urgence afin de modifier la situation sur le terrain. Nous appelons la communauté internationale à aider le Gouvernement fédéral de transition en la matière.

Le succès du Gouvernement fédéral de transition pour unifier et reconstruire le pays dépendra pour beaucoup de la disponibilité de ressources suffisantes et prévisibles. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de continuer à appuyer le Gouvernement fédéral de transition. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue, du 21 au 23 mai, de la

Conférence d'Istanbul sur la Somalie. Cette conférence sera pour la Somalie et la communauté internationale l'occasion d'examiner les progrès réalisés et les défis à relever dans les domaines de la sécurité, de la réconciliation politique et de la reconstruction du pays.

Il importe également de poursuivre les efforts visant à doter la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) des effectifs militaires autorisés, soit 8 000 personnes, afin qu'elle soit en mesure de s'acquitter pleinement de son mandat. Nous sommes reconnaissants de l'appui dont a bénéficié l'AMISOM par le biais du dispositif d'appui logistique, du Fonds d'affectation spéciale et des arrangements bilatéraux. L'un des défis à relever consiste à fournir les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents. À ce titre, nous demandons que la prestation de fonds et d'autres ressources soit prévisible et opportune.

Comme des incidents survenus récemment l'ont montré, la piraterie demeure un problème majeur au large de la Somalie. Et cette situation perdure en dépit des efforts considérables que fait la communauté internationale pour déployer des forces navales conséquentes au large des côtes de ce pays afin de lutter contre ce fléau. Et cela vient nous rappeler que, tant que l'instabilité règne dans le pays, le problème de la piraterie persistera. Il faut aider le Gouvernement fédéral de transition à asseoir son autorité sur son territoire, ce qui permettra de lutter durablement contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Enfin, nous remercions M. Ould Abdallah et le personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires pour le travail qu'ils réalisent dans des conditions difficiles. Il faut prendre des dispositions afin de réinstaller en Somalie le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et d'autres organismes des Nations Unies basés dans des pays voisins. Cela permettra de renforcer le Gouvernement et signalera clairement au peuple somalien que la communauté internationale continuera de le soutenir.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*): Je souhaite la bienvenue à M. Abdurahman Ibrahim, premier Vice-Premier Ministre et Ministre de la pêche et des ressources marines de la Somalie, et le remercie pour ses observations. Je remercie également M. Ould Abdallah pour son exposé et pour le travail louable qu'il a accompli en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. Je souhaite la

bienvenue à M. Lamamra, Commissaire de l'Union africaine, et le remercie pour sa déclaration. Je voudrais, par son entremise, exprimer notre appréciation à l'Union africaine pour l'aide qu'elle apporte à la Somalie.

Le Gouvernement fédéral de transition a été en mesure de résister à une farouche opposition armée et de réaliser des progrès sur certains des aspects importants du processus de Djibouti et du calendrier de transition. Néanmoins, il reste encore beaucoup d'obstacles à aplanir sur la voie d'une Somalie pacifique, prospère et stable.

La signature le 15 mars de l'accord-cadre conclu entre le Gouvernement et Ahlu Sunna Wal Jama'a a marqué une avancée décisive dans la politique de réconciliation adoptée par le Président Sharif. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de cet accord et engageons les autres groupes armés à renoncer à la violence et à se joindre au processus de Djibouti. Il faut voir dans la décision prise par le Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée d'inscrire sur sa liste Al-Shabab et huit personnes un avertissement lancé à tous les groupes récalcitrants.

L'unité à l'intérieur des institutions fédérales de transition et entre elles continuera d'être indispensable à la réalisation de nouveaux progrès sur la voie de la paix et de la stabilité.

Les conditions de sécurité en Somalie restent très préoccupantes, en dépit de l'appui accru accordé par la communauté internationale à la restructuration des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ma délégation déplore, en particulier, les attaques commises contre la Mission, y compris l'attaque dirigée contre son siège le 27 avril. Nous rendons encore une fois hommage aux contingents de l'Ouganda et du Burundi pour leur contribution à la stabilisation de la Somalie. Nous sommes encouragés par les efforts que font plusieurs États Membres pour former, équiper et financer les contingents de l'AMISOM et les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition. Nous notons, en particulier, le lancement de la mission de formation de l'Union européenne en Somalie.

Nous sommes encouragés par les progrès dont le Secrétaire général fait état concernant les activités de l'ONU à Mogadiscio. Nous espérons que les conditions de sécurité et la situation politique permettront d'ici

peu à l'ONU d'avoir une présence plus importante dans la capitale.

Tandis que le Gouvernement fédéral de transition remet sur pied ses forces de sécurité, des mesures doivent être prises pour éviter à la population civile de supporter le poids du conflit. Fuir les zones de conflit telles que Mogadiscio n'est pas toujours une garantie contre la violence. Nous condamnons avec force la saisie, le 7 mai, par des groupes armés d'un bâtiment médical. Le mépris flagrant du principe de distinction était également manifeste lors de l'attaque contre la mosquée du marché de Bakara, le 2 mai, qui a fait des dizaines de morts et de blessés parmi la population innocente.

Il est troublant, dans ce contexte, d'apprendre que les opérations du Programme alimentaire mondial sont toujours suspendues dans les régions du sud et du centre, à l'exception de Mogadiscio, et que l'Organisation mondiale de la Santé a dû réduire ses activités dans le pays par manque de fonds. En outre, il est préoccupant que la procédure d'appel global pour 2010 ne soit financée qu'à 15 %.

La résolution 1918 (2010) représente une progression importante dans la lutte contre la piraterie. Nous encourageons toutes les parties prenantes à collaborer avec le Kenya pour répondre à ses préoccupations au sujet des efforts qu'il déploie pour lutter contre l'impunité à cet égard. Le Brésil se félicite également de l'ouverture d'un centre régional aux Seychelles, destiné à la poursuite en justice des personnes soupçonnées de piraterie. Non seulement les États de la région, mais aussi tous les États concernés, y compris les États du pavillon et les États de nationalité des victimes, ont la responsabilité commune de s'attaquer au problème.

Je dois également souligner que nous ne trouverons de solution globale au problème de la piraterie au large des côtes somaliennes que si nous luttons sur terre contre les causes profondes du problème, comme l'ont souligné de nombreuses délégations ce matin. À cet égard, le Brésil trouve encourageante la coopération croissante entre le Gouvernement fédéral de transition, le Somaliland et le Puntland en matière de lutte contre la piraterie, qui est évoquée par le Secrétaire général dans son rapport (S/2010/234). Cette coopération pourrait également permettre de renforcer la confiance et d'influer positivement sur d'autres problèmes centraux liés à l'avenir de la Somalie.

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots sur la reconstruction et le développement. Les progrès enregistrés au niveau de la perception des recettes et l'effort renouvelé que fait le Gouvernement fédéral de transition en matière d'accès de la population aux services essentiels et de la remise en état de l'infrastructure sont louables. Il est aussi important de répondre aux besoins fondamentaux de la population et de faire le nécessaire pour générer des recettes que de restructurer les forces de sécurité. Le développement socioéconomique peut considérablement réduire, en effet, l'attrait qu'exercent les groupes d'insurgés et les milices de pirates. Le Gouvernement fédéral de transition doit recevoir un appui énergique à cet égard, notamment en matière de renforcement des capacités. Nous nous félicitons de la convocation de la Conférence d'Istanbul sur la Somalie et nous en attendons avec intérêt les résultats.

La situation en Somalie fait partie des problèmes les plus épineux à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il importe de renforcer le partenariat entre le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale : il a déjà produit des résultats et il est le moyen le plus prometteur de rétablir la paix et la stabilité dans la corne de l'Afrique.

M. Ebner (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, pour son exposé d'aujourd'hui. Je salue par ailleurs avec plaisir la participation au présent débat de S. E. M. Abdurahman Ibrahim, premier Vice-Premier Ministre de la Somalie, et de S. E. M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Je précise tout d'abord que l'Autriche s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne au cours de la présente séance.

L'Autriche se félicite tout particulièrement du fait que, malgré la situation difficile sur les plans humanitaire et de la sécurité, les Somaliens ont enregistré quelques progrès dans la mise en œuvre du processus de paix de Djibouti. Elle félicite les parties de la signature de l'accord avec Ahlu Sunna Wal Jama'a. Il convient à présent de le mettre en œuvre et d'approfondir les contacts noués, en mettant un accent particulier sur une approche participative qui tienne compte de la structure clanique profondément ancrée dans la société somalienne.

L'Autriche tient à réaffirmer son appui au Gouvernement fédéral de transition et à la poursuite du

processus politique, dont l'assise doit être la plus large possible. Nous espérons qu'avec l'appui de la communauté internationale, le Gouvernement fédéral de transition pourra, dans l'unité, s'acquitter de ses responsabilités de consolidation de la sécurité et des institutions de maintien de l'ordre et entamer un processus de réconciliation.

Je voudrais également souligner l'importante contribution apportée par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), les pays qui lui fournissent des contingents, l'Ouganda et le Burundi, le dispositif d'appui fourni par l'ONU à l'AMISOM, ainsi que l'appui de taille fourni par l'Union européenne à l'AMISOM en vue de la sécurisation et de la stabilisation du pays. Je tiens également à souligner que l'Union européenne a décidé d'accroître son engagement dans l'intérêt de la paix et du développement en Somalie et qu'elle a mis sur pied le mois dernier une mission de formation dans le pays chargée de contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes.

Nous saluons l'intention exprimée par le Secrétaire général dans son rapport (S/2010/234) d'examiner la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour la Somalie et nous attendons avec intérêt la présentation des résultats de cet examen au Conseil de sécurité. Il importe en effet de mieux coordonner l'action des entités de l'ONU en Somalie. Nous attendons également avec grand intérêt la prochaine Conférence d'Istanbul sur la Somalie.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la précarité des conditions de sécurité dans le pays et par les répercussions de cette situation sur les plans humanitaire et des droits de l'homme. Quelque 3,2 millions de personnes, soit près de la moitié de la population somalienne, ont besoin d'une assistance humanitaire. L'insécurité alimentaire et l'accès restreint des organisations humanitaires exacerbent cette situation. Concernant les éventuelles irrégularités évoquées, en matière de gestion de l'aide humanitaire, dans le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie (S/2010/91), nous estimons qu'il importe au plus haut point de mener une enquête et d'y remédier le cas échéant. L'acheminement de l'aide humanitaire doit reprendre dès que la situation en matière de sécurité le permettra. Par ailleurs, je tiens à saluer à nouveau au nom de l'Autriche le dévouement et l'engagement des nombreux travailleurs humanitaires qui acceptent d'intervenir dans des conditions très risquées afin de porter secours à la population civile somalienne.

La situation en Somalie sur le plan des droits de l'homme reste très problématique. Nous sommes extrêmement préoccupés par les conséquences dévastatrices du conflit armé sur les civils et par l'impunité dont continuent de bénéficier les auteurs de violations des droits de l'homme et de violences. Nous invitons toutes les parties à garantir la protection des civils dans le respect du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire. D'autre part, nous condamnons à nouveau le recrutement d'enfants par les groupes armés et nous demandons qu'ils soient libérés immédiatement. Nous nous félicitons particulièrement des mesures prises par le Gouvernement fédéral de transition afin de faire de la protection des droits de l'homme un élément essentiel du processus de paix. En outre, nous trouvons très encourageante l'intention du Gouvernement de ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant.

L'Autriche condamne fermement les récents attentats terroristes, et elle est gravement préoccupée par l'aide étrangère dont bénéficient les insurgés. Toutes les résolutions du Conseil de sécurité, y compris celles qui imposent des sanctions ciblées et un embargo sur les armes, doivent être appliquées pleinement et de bonne foi. Ces mesures ne visent pas la population somalienne, mais ceux qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité.

La situation de la population somalienne sur le plan de la sécurité demeure intolérable et empêche l'acheminement de l'aide dont la population a un besoin urgent. L'abondance d'armes et de groupes armés est également une cause profonde de la flambée des actes de piraterie. Il importe de considérer la piraterie non seulement comme une menace pour les principales voies de navigation internationales, mais également comme un facteur aggravant de l'insécurité et des problèmes humanitaires en Somalie. L'Autriche insiste donc sur l'importance des actions résolues menées pour endiguer la piraterie dans la région, comme l'opération Atalante de l'Union européenne.

Enfin, nous espérons qu'à l'avenir, le rapport du Secrétaire général sera publié suffisamment tôt pour nous permettre d'en tenir pleinement compte dans la préparation du débat.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Liban.

Une nouvelle fois, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdurahman Ibrahim, premier Vice-Premier

Ministre et Ministre de la pêche et des ressources marines de la Somalie, et je le remercie de son importante déclaration. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, de son exposé détaillé.

Le Liban appuie le processus de paix de Djibouti et se félicite des progrès récemment enregistrés sur le plan politique, avec, notamment, la signature d'un accord entre le Gouvernement fédéral de transition somalien et Ahlu Sunna Wal Jama'a. Nous espérons que la gestion de la situation en Somalie, où 43 % de la population a besoin d'une assistance humanitaire, ne se limitera pas à la lutte contre les groupes rebelles et au renforcement de la sécurité, même si ces questions sont extrêmement importantes, mais qu'elle comprendra également la consolidation des institutions et de l'aide au développement.

Nous voudrions faire les observations suivantes. En ce qui concerne la sécurité, nous sommes très préoccupés par les actes de violence, les attaques des milices contre le Gouvernement et les affrontements entre insurgés eux-mêmes qui ont fait, récemment, un certain nombre de victimes innocentes. Ces conflits démontrent que nous devons équiper et appuyer l'armée régulière de la Somalie au plus tôt afin d'asseoir l'autorité de l'État dans toute la Somalie et de réintégrer les déserteurs et autres transfuges. Nous nous félicitons de la mise en place par le Gouvernement du plan national de sécurité et nous demandons instamment aux donateurs d'approuver l'assistance à débloquer pour développer les services de sécurité somaliens et assurer le versement de leurs salaires.

Pour ce qui est de la piraterie, nous condamnons tous les actes de piraterie et les vols à main armée, qui constituent une grave menace pour le commerce, la navigation internationale et l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous affirmons l'importance de la résolution 1918 (2010) et remercions les États qui ont envoyé des navires dans les eaux territoriales somaliennes et dans le golfe d'Aden. Nous espérons que cette présence internationale accrue permettra de découvrir de nouvelles informations sur la pêche illégale et l'immersion de déchets industriels observées le long des côtes somaliennes. Nous appuyons la proposition de M. Ould Abdallah concernant les droits de permis de pêche. Nous répétons que s'attaquer aux causes profondes de la piraterie aiderait à jeter les bases solides et durables du développement économique et à éliminer la pauvreté en Somalie, et

qu'une application rigoureuse du processus politique reste la clef du règlement de la question de la piraterie.

Concernant l'appui financier, le Liban remercie les donateurs qui ont dans l'ensemble honoré les engagements pris à Bruxelles en 2009 et les prie d'aller au-delà de cette assistance pour répondre à l'appel humanitaire en 2010.

Concernant la situation humanitaire, le Liban condamne les attaques commises par les insurgés contre les travailleurs humanitaires. Nous jugeons préoccupantes des informations faisant état d'enlèvements d'enfants par des groupes armés et sommes particulièrement inquiets des menaces exprimées contre les journalistes.

Concernant la question de l'approche progressive en trois phases, nous sommes favorables à la mise en œuvre rapide de la deuxième étape afin de renforcer la présence des Nations Unies en Somalie et d'envoyer ainsi un message fort de soutien du Conseil de sécurité au processus de Djibouti.

Concernant la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), en l'absence d'une présence internationale, nous appelons les donateurs à contribuer au financement de la Mission, et nous nous félicitons de la contribution de l'Union africaine et de l'AMISOM à l'instauration d'une paix durable en Somalie. Nous remercions l'Ouganda et le Burundi de leurs contributions à cet effet et saluons l'action de la communauté internationale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Norvège.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège est un membre fondateur du Groupe de contact international pour la Somalie et nous présidons le Groupe des Amis de la Somalie à New York.

Le processus de Djibouti est un processus somalien. Il est contrôlé et mené par les Somaliens. Les institutions fédérales de transition doivent piloter le processus, et ce, en adoptant une approche unifiée. La Norvège s'est félicitée de l'accord conclu en mars entre le Gouvernement fédéral de transition et Ahlu Sunna Wal Jama'a. Nous avons également applaudi au nouvel accord entre le Gouvernement fédéral de transition et le Puntland. Nous assistons à une transition politique en Somalie. Il est important que la porte reste ouverte à d'autres. Cela étant, il est encore

plus important d'appliquer des accords que de les signer, et nous prions le Gouvernement fédéral de transition d'aborder cette question avec sérieux.

Sachant que nous approchons la fin, en août 2011, de la période de transition, il nous faut redoubler d'efforts pour améliorer la situation en matière de sécurité, imprimer une dynamique au processus politique, et améliorer la vie des enfants, des femmes et des hommes en Somalie. Nous reconnaissons que le Gouvernement fédéral de transition est confronté à des obstacles et difficultés de taille, et nous sommes également conscients que la communauté internationale n'a peut-être pas été aussi généreuse en appui et en assistance que ne l'attendait le Gouvernement fédéral de transition.

La Norvège a récemment et pour la première fois transféré une fraction de son appui directement au Gouvernement fédéral de transition, par le biais de la Banque centrale de Somalie. Il s'agit principalement de déterminer si le résultat est suffisamment concluant au regard de la réglementation que nous devons respecter lors des décaissements de fonds publics. En d'autres termes, nous souhaitons que cet argent contribue à l'amélioration des services dans la ville de Mogadiscio. Si c'est le cas, nous donnerons davantage.

Si l'objectif premier est de mettre un terme à la crise humanitaire persistante en Somalie, la Norvège veut continuer d'être un partenaire majeur en ce qui concerne l'assistance humanitaire dans le pays. Nous voulons féliciter l'ONU d'avoir pris des mesures pour remédier aux allégations émises par le Groupe de contrôle sur la Somalie du Comité des sanctions dans son dernier rapport (S/2010/91).

Nous allons également continuer d'apporter un soutien actif au Représentant spécial du Secrétaire général, à la mise en œuvre du processus de Djibouti, et aux efforts de paix et de réconciliation en général, en collaboration étroite avec l'ONU, ainsi qu'avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Ayant conscience de la grande importance de la question de la sécurité en Somalie, nous louons les efforts et les sacrifices faits par l'Union africaine et d'autres, notamment les pays – Ouganda et Burundi – qui fournissent des contingents militaires et des effectifs de police à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) afin de soutenir les efforts du Gouvernement fédéral de transition pour stabiliser la situation dans le pays, et nous exhortons d'autres pays

qui sont en mesure de le faire de suivre leur exemple. La paix et la stabilité en Somalie sont importantes, non seulement pour les Somaliens eux-mêmes, mais pour toute la corne de l'Afrique, voire bien au-delà.

La Norvège est également très active dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous avons déployé une frégate dans la région et présidé la dernière réunion du Groupe de contact. La Norvège est en outre un donateur important du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Des progrès encourageants ont été accomplis et nous comptons continuer à travailler avec d'autres États et organisations régionales sur cette question.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole à M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir invité l'Union européenne (UE) à ce débat essentiel qui vient à point nommé. Je remercie également S. E. M. Abdurahman Ibrahim, premier Vice-Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de Somalie, pour son importante déclaration. Qu'il soit assuré de l'engagement constant de l'UE à assister la Somalie. Je tiens également à adresser mes remerciements à M. Lamamra, Commissaire de l'Union africaine, et à M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général, pour leurs exposés et leur travail précieux.

La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Par souci de concision, je vais résumer les principaux points de la déclaration écrite qui vient d'être distribuée. La poursuite des attaques meurtrières contre le processus de paix en Somalie, le Gouvernement fédéral de transition et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ravagent les vies de la population somalienne. Une approche exhaustive qui intègre réconciliation et sensibilisation, sécurité et développement, droits de l'homme et gouvernance concertée est essentielle pour aborder les difficultés auxquelles la Somalie est confrontée. La

communauté internationale se doit donc de maintenir un engagement actif.

En 2009, l'Union européenne a affiné son approche globale pour la région en adoptant une politique relative à la corne de l'Afrique. Dans le cadre de cette politique, l'Union européenne accélère son appui à la stabilisation et au développement de la Somalie. La Haut-Représentante, M^{me} Ashton, se rendra bientôt dans la région pour réaffirmer l'attachement de l'Union européenne à la lutte contre la piraterie et pour étudier les perspectives d'une coopération approfondie avec les pays de la région.

L'Union européenne se félicite des efforts récents du Gouvernement fédéral de transition et de ses partenaires en Somalie pour coopérer afin d'assurer une stabilisation et un rétablissement généralisés aux échelons local, régional et fédéral. L'accord conclu le 15 mars 2010 à Addis-Abeba entre le Gouvernement fédéral de transition et Ahlu Sunna Wal Jama'a est particulièrement important. La mise en œuvre de ces engagements pourrait être une première étape vers l'exécution des dernières activités relatives à la transition, conformément à la Charte fédérale de transition et à l'Accord de Djibouti signé en 2008. La communauté internationale doit se tenir prête à soutenir ce processus.

Entre-temps, il importe que le Gouvernement fédéral de transition continue ses efforts de sensibilisation dans le cadre de l'Accord de Djibouti, afin d'élargir l'assise politique du Gouvernement. Les institutions fédérales de transition doivent continuer à travailler de manière constructive pour relever les énormes défis à venir. Comme le Groupe de contact international l'a souligné, il est également important d'accroître la transparence et la responsabilité financières.

Je salue les efforts inlassables des Nations Unies et de l'Union africaine, ainsi que de leurs Représentants spéciaux, l'Ambassadeur Ould Abdallah et l'Ambassadeur Diarra, visant à instaurer la paix en Somalie. L'Union européenne a versé environ 90 millions d'euros à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) depuis sa création en 2007. L'Ouganda et le Burundi jouent un rôle essentiel dans l'exécution de cette mission. Nous espérons que d'autres pays s'associeront à eux pour apporter leur contribution à l'AMISOM.

Le 7 avril 2010, l'Union européenne a lancé une mission de formation militaire en Somalie. L'objectif

de cette initiative, conformément à la résolution 1872 (2009) du Conseil de sécurité, est d'appuyer les institutions fédérales de transition de la Somalie, en formant 2 000 recrues somaliennes. Cette contribution au développement durable du secteur somalien de la sécurité devrait permettre de créer un environnement plus sûr pour les citoyens somaliens ordinaires. En coopération et coordination étroites avec des partenaires internationaux, en particulier l'ONU et l'Union africaine, cette mission de formation sera exécutée en Ouganda où des forces somaliennes sont déjà en train d'être formées. Je voudrais remercier le Gouvernement ougandais de l'assistance active qu'il a fournie à l'Union européenne à cet égard. Je voudrais également saluer l'appui précieux fourni par les Nations Unies dans des domaines clefs.

L'Union européenne sait que la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes exige un engagement soutenu et global. L'Union européenne se félicite de l'action du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. L'opération navale de l'Union européenne, opération Atalante, lancée conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, a donné des résultats positifs et son mandat a été récemment prorogé. Le proche débat sur la piraterie à l'Assemblée générale sera l'occasion de discuter plus en détail de ces initiatives. Le Commandant opérationnel d'Atalante, l'amiral Peter Hudson, sera l'un des intervenants à ce débat. Des moyens efficaces de traduire les pirates présumés en justice sont essentiels à une approche globale, et il convient de féliciter les pays voisins de la Somalie pour leur appui en la matière.

Il importe que l'approche internationale à l'égard de la Somalie demeure stratégique, ne se limitant pas à fournir un appui d'urgence au secteur de la sécurité mais traitant également des besoins de développement à plus long terme. L'Union européenne s'est engagée à consacrer 215 millions d'euros à l'aide au développement pour la période 2008-2013, ce qui en fait, avec ses États membres, le plus grand donateur à la Somalie. Nous accordons une attention particulière à la gouvernance, à la sécurité, à l'appui à la société civile, à l'éducation, aux secteurs productifs et au développement rural. En plus, l'Union européenne fournira 35 millions d'euros à la Somalie en 2010, sous forme d'aide humanitaire.

La Conférence internationale sur la Somalie, qui se tiendra à Istanbul à la fin de mai, nous donnera une

nouvelle occasion d'aborder les différents aspects de cette crise. Elle devrait donner un nouvel élan à l'engagement international en Somalie sur les plans politique, économique et social. Le Commissaire de l'Union européenne au développement, M. Andris Piebalgs, a l'intention de participer à cette conférence. Comme je l'ai déclaré au début de mon intervention, le Conseil et la Somalie peuvent compter sur l'engagement ferme de l'Union européenne en Somalie.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Serrano de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Ahmedou Ould Abdallah, qui souhaite faire une nouvelle déclaration.

M. Ould Abdallah (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir présidé la présente séance et de me donner la parole à nouveau. Tout d'abord, je vous remercie de vos aimables paroles et de celles des membres du Conseil, à mon intention et à l'intention de mes collègues, de mon Bureau et du Secrétaire général.

Deuxièmement, je constate avec beaucoup de plaisir l'intérêt renouvelé et tangible que le Conseil porte à la situation en Somalie et aux progrès accomplis, qui doivent être consolidés. Nous devons continuer à soutenir ce gouvernement, quelles que soient les difficultés auxquelles il se heurte à l'intérieur du pays. Il n'y aura pas de progrès sans gouvernement.

Troisièmement, je tiens à souligner en particulier l'appui positif à une intégration accrue du système des Nations Unies dans le pays, afin de l'aider à être mieux informé et plus efficace dans la prestation de son assistance sous différentes formes. Je me réjouis également des encouragements exprimés à l'idée que la communauté internationale doit retourner à Mogadiscio pour être plus proche des victimes et pour être plus efficace. Nous ne pouvons pas continuer d'essayer de résoudre la question somalienne à distance.

Quatrièmement, le large appui exprimé en faveur de la Conférence d'Istanbul sur la Somalie est extrêmement encourageant et renforcera le Gouvernement du Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, ainsi que ses efforts de paix avec tous les Somaliens prêts à s'engager sur la voie de la stabilité et à déposer les armes.

Enfin, j'appelle toutes les parties qui se sont engagées dans ce processus à contribuer au

décaissement, effectif et dans les délais, des traitements des membres du Parlement et des soldats. Le non-paiement de salaires est dans une large mesure l'une des causes profondes de la crise que le Gouvernement traverse actuellement. Par conséquent, le paiement régulier ou le non-paiement des salaires a un impact critique sur la stabilité interne de la Somalie.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole à M. Abdurahman Ibrahim, qui souhaite faire une nouvelle déclaration.

M. Ibrahim (Somalie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier à nouveau pour l'intérêt que vous portez à cette question de la Somalie. Je voudrais également remercier les autres membres du Conseil de sécurité qui ont exprimé tout ce qui leur tenait à cœur au sujet de la Somalie. Je tiens aussi à remercier très sincèrement ces pays dont l'argent des contribuables a été versé à la Somalie, en particulier les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, le Japon et la Norvège, ainsi que l'Union européenne.

C'est également avec plaisir que je signale ici, au nom de mon gouvernement, et comme il apparaît au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général (S/2010/234), que le montant total des contributions honorées s'élève à environ 147,6 millions de dollars, grâce au versement des contributions de la Belgique et de l'Union européenne. Au paragraphe 26, nous voyons que 340 000 dollars ont été versés à la Banque centrale de Somalie. Par conséquent, les membres du Conseil peuvent voir quelle fraction des contributions promises au peuple somalien celui-ci a effectivement reçue. Mon gouvernement aimerait demander à la communauté internationale quel bilan elle souhaiterait que nous montrions dans cette lutte que nous menons contre des terroristes qui ont un « père » généreux – ils reçoivent beaucoup d'argent – alors que nous ne recevons rien du tout. Comment pouvons-nous lutter contre ces terroristes qui détruisent notre peuple et notre pays, au moment où Al-Shabab et les autres groupes reçoivent de l'argent des mains de leurs propres pères ou oncles?

Je remercie Ahmedou Ould Abdallah et mon frère, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Ils ne cessent de lutter et de parler chaque jour, chaque minute, au sujet de la situation en Somalie. Ils font vraiment de leur mieux pour dire tout ce qu'ils peuvent dire au sujet de la Somalie. Cependant, en toute franchise et honnêteté, rien de ce qu'ils disent ou de ce que disent les autres amis de la

Somalie n'a été réellement perçu par le peuple somalien. J'en suis désolé.

Pour ce qui est des États-Unis et du Royaume-Uni, il est vrai que le Royaume-Uni est le plus grand donateur à la Somalie, car il s'est engagé à verser entre 150 et 180 millions de dollars. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que son pays s'était engagé à verser 60 millions de dollars à la Somalie. Beaucoup d'argent a été dépensé au nom de la Somalie, mais aucune portion de cet argent n'est parvenue à mon gouvernement. Je suis responsable du peuple somalien. Si personne ne nous fait confiance, à qui voulez-vous donc faire confiance? C'est nous qui sommes responsables du peuple somalien. On devrait nous faire confiance et nous demander de rendre compte de l'assistance qui nous est fournie pour être distribuée au peuple somalien. Sinon, cela signifie que nous ne sommes pas des parties responsables.

Je voudrais aussi exprimer ma satisfaction quant à la référence faite au Groupe de contrôle, dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/234). Je remercie également le représentant de la Norvège de l'avoir aussi mentionné. Mon gouvernement a pris bonne note du rapport du Groupe (S/2010/91). Nous avons mis sur pied une commission afin de procéder à des enquêtes plus approfondies sur ces allégations. Les conclusions seront communiquées aux membres du Comité des sanctions. Malgré le fait que j'aie été moi-même injustement accusé, je voudrais affirmer au Conseil de sécurité que la Commission créée par le Premier Ministre poursuivra ses enquêtes. Les conclusions seront également communiquées au Conseil. Tous les individus accusés répondront de leurs actes devant la Commission. En revanche, si des personnes ont été accusées à tort ou sans fondement, nous souhaitons que le Conseil de sécurité prenne des mesures à l'encontre de ceux qui ont en réalité collecté de fausses informations.

De nombreux Somaliens sont en train de mourir à cause du rapport. L'aide qui est censée parvenir au peuple somalien n'arrive pas. Tous les membres du Conseil le savent. Le rapport a en fait provoqué une grande pagaille dans mon gouvernement et au sein de mon peuple. Nos ennemis – Al-Shabab ainsi que d'autres groupes – se moquent de nous. Ils se réjouissent de ce qui est ressorti du rapport du Groupe de contrôle du Conseil de sécurité. Les ennemis de la Somalie sont en réalité encouragés par le rapport du Groupe. Sans comprendre exactement ce qu'ils écrivaient et sans y réfléchir attentivement, les membres du Groupe de contrôle ont aidé Al-Shabab et

les terroristes. Je souhaiterais qu'ils réfléchissent soigneusement avant d'agir. Nous, membres du Gouvernement somalien, sommes prêts à prendre cette question très au sérieux, à enquêter et à prendre des mesures en conséquence.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil qui se sont exprimés avec le cœur sur l'aide au peuple somalien. En particulier, nous n'oublierons jamais ce que M. Ahmedou Ould Abdallah accomplit pour le peuple somalien. J'étais l'un des premiers à venir d'Asmara pour le rencontrer à Nairobi et lui dire que nous voulions adhérer au processus de paix. Ici, devant les membres du Conseil, je tiens aussi à remercier les

forces armées de l'Ouganda et du Burundi, dont les membres ont payé de leur vie pour permettre à la Somalie de se relever et de redevenir autonome. Nos enfants et nous-mêmes nous souviendrons aussi de tous ceux qui nous aident à y parvenir.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie S. E. Monsieur le premier Vice-Premier Ministre de la Somalie pour sa déclaration supplémentaire.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.